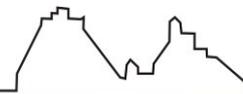


**PROCÈS-VERBAL
DU PLENUM DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MARDI, 06 NOVEMBRE 2018 19H00 – SION**

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 septembre 2018.	3
II- Crédits supplémentaires n°2018/05-06-07-08: rapports de la commission de gestion.	3
III- Présentation de la politique des aînés.	4
IV- Piscine de la Blancherie.	13
V- Stratégie de l'Aéroport.	18
VI- Politique de communication.	Erreur ! Signet non défini.
VII- Divers	Erreur ! Signet non défini.

Document de travail à l'usage du Conseil général



Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Messieurs les chefs de service, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs du public, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, j'ai l'honneur d'ouvrir cette séance extraordinaire du Conseil général de la Commune de Sion. Conformément au règlement, cette séance a été valablement convoquée en date du 17 octobre dernier et peut délibérer. Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue et une excellente soirée de travail.

Je dois excuser les absences du conseiller communal Monsieur Cyrille Fauchère, des conseillères et conseillers généraux Monsieur Christophe Sierro, Monsieur Michael Jacquier, Madame Virginie Rossier, Madame Isabelle Gianadda, Monsieur Marco Marquis. Annoncés avec du retard, Madame la conseillère générale Mireille Hofmann Jacquod, Monsieur le conseiller général Vincent Boand.

Un livre a été déposé sur vos pupitres. Je passe la parole à Monsieur le Président Philippe Varone pour nous en parler.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, c'est l'occasion aussi de vous saluer très cordialement.

Vous avez un livre qui est le témoignage de la collaboration culturelle que nous avons eue entre les villes de Sion et de Sierre, un voyage autour des langues. Je vous rappelle que l'on avait décoré des ponts, notamment le pont de Vissigen avec des phrases littéraires. Et c'est donc le témoignage de cette collaboration qui vous est remis ce soir par la Ville de Sion.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Au nom du Conseil général, je vous remercie pour ce cadeau. Il y a eu un souci d'organisation lors de la présentation des budgets par Monsieur Dondainaz dans les commissions. Le travail dans les commissions se fait par le commissaire ou par son suppléant, les deux ne peuvent pas siéger en même temps. Ce problème s'est produit dans la commission sociale et culturelle. Certes, j'ai été avertie par un mail de Monsieur le conseiller général Juan-Carlos Pallara de sa présence au soir du 24 octobre 2018 me disant qu'il devait remplacer Madame la conseillère Johanne Guex dans la commission. Je n'avais pas compris que les deux seraient à cette séance. Je demande aux présidents des commissions de faire attention à la liste des présences.

Notre sortie du 8 décembre se présente bien. Certes, nous n'avons pas atteint notre défi de 50 ans de course, 50 conseillers, mais la participation est bonne. Je remercie tous les conseillères et conseillers généraux qui ont rempli notre feuille d'inscription. Jeudi 1er novembre, les participants à la course ont reçu un SMS de notre secrétaire concernant leur taille pour la commande de l'équipement. N'oubliez pas d'y répondre. Vous allez recevoir avant la fin novembre le programme détaillé de notre journée. La liste des présences à cette journée circule dans vos bancs. Je vous prie de bien contrôler votre inscription et la taille de votre vêtement de course.

A la fin de cette session de travail, vous êtes tous conviés à la soupe préparée par le groupe PLR depuis de nombreuses années. Je vous propose donc d'honorer cette invitation et de rester partager un moment d'amitié entre collègues. En votre nom à tous, je me permets de remercier le groupe PLR par son chef de groupe Monsieur Fabien Kuchler. Il serait fort sympathique que la relève soit assurée par un autre groupe les prochaines années.

Tout ceci étant dit, je vais pouvoir vous faire la lecture de l'ordre du jour. Ce dernier a été validé par le bureau du Conseil général et par M. le Président de la Municipalité, conformément à l'article 8, alinéa 1, de notre règlement. L'ordre du jour se présente donc ainsi :



Point 1 : approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 septembre 2018, Point 2 : crédits supplémentaires numéro 2018, 05 - 06 - 07 - 08, rapport de la Commission de gestion, Point 3 : présentation de la politique des aînés, Point 4 : piscine de la Blancherie, Point 5 : stratégie de l'aéroport, Point 6 : politique de communication, Point 7 : divers, a) questions écrites, b) divers.

Tous les documents nécessaires durant ce plenum se trouvent sur l'extranet. Vous en avez été informés par mail en date du 25 octobre 2018.

Nous allons donc passer au point 1 de notre ordre du jour, approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 septembre 2018.

I- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 septembre 2018.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je vous demande s'il y a des remarques ou des corrections à y apporter. Ce n'est pas le cas, je le soumetts donc à votre approbation. Les conseillères et conseillers qui acceptent ce procès-verbal appuient sur la touche verte, les conseillères et conseillers qui refusent sur la touche rouge, les abstentions touche blanche. Le vote est lancé.

Le procès-verbal est accepté par **45 oui, 0 non et 0 abstention**. La retranscription des PV est un travail important et qui prend du temps. Je remercie Monsieur Jean-Charles Léger pour la rédaction des PV et Madame Christine Bourban Carthoblaz pour la relecture de ces derniers.

Le point 2 : crédits supplémentaires numéro 2018, 05 - 06 - 07 et 08, rapport de la Commission de gestion. J'invite Monsieur Charles-André Rey à venir nous présenter ces 4 crédits supplémentaires étudiés par la Commission de gestion.

II- Crédits supplémentaires n°2018/05-06-07-08: rapports de la commission de gestion.

Rey Charles André, Conseiller général, PDC. J'ai 4 crédits supplémentaires à vous présenter. Tous étaient des dépenses liées.

Le **2018-05**, dépense liée pour un montant de 780'000 francs, qui avait été détaillé dans la demande dont vous avez pu prendre connaissance. A la suite des intempéries du 6 août 2018, différentes installations, surtout les salles de gymnastique, ont subi d'importants dégâts en raison de l'infiltration de l'eau dans les sols et les murs des bâtiments scolaires. Il n'y a pas eu de vote. Cependant, la CoGest émet un commentaire et se permettra quelques questions à ce sujet durant l'étude des prochains objets.

Le **2018-06**, dépense liée également pour un montant de 2,5 millions. L'année 2018 connaît une forte augmentation des montants engagés pour l'aide sociale. Le sujet nous a déjà été présenté par Monsieur Yann Roduit lors d'un précédent plenum. Il n'y a pas eu de vote.

Le **2018-07**, une dépense liée pour un montant de 400'000 francs consistant en des subventions communales aux EMS. Il n'y a pas eu de vote.

Le **2018-08**, dépense liée également pour un montant de 150'000 francs concernant les impôts sur la fortune des immeubles bâtis. La Ville de Sion verse une part d'impôt aux communes valaisannes qui recensent des immeubles bâtis, appartenant à des contribuables sédunois. Il n'y a pas eu de vote.



III- Présentation de la politique des aînés.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Point 3 : présentation de la politique des aînés. J'invite Monsieur Florian Chappot, conseiller communal, Monsieur Yann Roduit, chef du service des affaires sociales et M. David Roux, directeur du CMS, à venir nous présenter la politique des aînés.

Chappot Florian, Conseiller municipal, AdG. C'est un grand plaisir de vous retrouver ce soir pour vous présenter un des objectifs politiques du programme de législature de la Ville de Sion et des affaires sociales qui est la politique communale des aînés que nous avons réfléchi ensemble, au sein d'un groupe de travail. Présents devant vous ce soir, Monsieur Roduit, chef de service des affaires sociales et Monsieur Roux, directeur du CMS de Sion. Ce groupe de travail a finalement posé une réflexion sur : "Quel devait être le rôle de la commune vis-à-vis des seniors et des aînés qui croissent dans notre société et évidemment dans la Ville de Sion". Si la politique jeunesse est quelque chose de beaucoup plus formelle, que l'on retrouve dans les villes depuis peut-être les années 80 avec l'émergence de centres de jeunesse et autres, la question des seniors et des aînés s'est souvent retrouvée cantonnée et limitée à la question des soins de longue durée, à la question peut-être de la prévoyance professionnelle mais assez peu sur une question politique plus globale en tout cas sur le plan communal.

C'est donc au travers de ce que l'on appelle les priorités d'étude lors de la législature passée et l'inscription dans le programme de législature 2017/2020 de la Ville de Sion que le service des affaires sociales a, grâce aux 3 personnes présentes ici devant vous, posé une réflexion, que nous considérons comme nécessaire et indispensable vis-à-vis des défis qui nous attendent, liés à cette population. Je pense, qu'en Valais, ce n'est peut-être pas la première parce que je n'ai pas étudié toutes les communes mais en tout cas une des premières communes qui se pose la réflexion de savoir qu'est-ce qu'elle doit faire pour cette population particulière, une population évidemment qui est majeure et qui est autonome, qui s'est donc débrouillée bien avant que l'on pense à elle mais qui nécessite quand même un regard particulier (vous allez comprendre au travers de la présentation, les réflexions que nous avons pu poser). Ce groupe de travail s'est réuni et a utilisé une méthode assez simple : il a rencontré de nombreuses personnes, l'ensemble des directions d'EMS, Pro Senectute, le milieu associatif, la direction du CMS de Sierre où le modèle est un petit peu différent, le Service de la santé et encore d'autres partenaires afin d'analyser un petit peu la situation actuelle et aussi de questionner ces acteurs sur le rôle que pouvait avoir la commune. Nous avons, par la suite, produit un rapport à l'attention du Conseil municipal avec des recommandations qui vont vous être présentées. Ce rapport a finalement été accepté par le Conseil municipal en séance du 7 juin 2018.

Quelques données peut-être : je ne vais pas vous abreuver de chiffres mais vous savez que l'espérance de vie en Suisse augmente et que la population âgée, par suite logique, augmente également. On se retrouve donc aujourd'hui avec une part de la population des 65 ans et plus qui est passée à 18% en 2016 et qu'on prévoit qu'elle sera à 27% en 2045.

Si l'on s'arrête sur la population des 80 ans et plus, on constate qu'à Sion, en particulier, on est passé de 1300 personnes en 2010 à 1900 personnes de 80 ans et plus. Ce qui fait à peu près 5% de croissance annuelle. Si on prend la population globale de Sion, la croissance est de 1,7 %. On voit donc que cette population augmente de manière plus forte que les autres populations et c'est évidemment un défi pour l'entier des collectivités publiques, défi socio-sanitaire (comment va-t-on trouver une place et une dignité à l'ensemble de cette population qui grandit, comment va-t-on trouver des places en EMS, est-ce que c'est la solution, est-ce qu'il faut trouver d'autres solutions intermédiaires ?). Toutes ces questions doivent être anticipées aujourd'hui parce que d'ici 2035 on va avoir la vague des baby-boomers qui arrivera et qui représentera vraiment une quantité importante de personnes âgées dans notre société. Tant mieux parce que c'est une chance de vivre plus longtemps. Il faut aussi le percevoir comme un défi parce qu'aujourd'hui les aînés ne sont pas uniquement des gens dépendants mais aussi des gens qui peuvent apporter, qui ont plus de temps, qui peuvent



donner du temps au bénévolat, qui peuvent aider d'autres aînés, qui peuvent aussi transmettre leur savoir et leurs expériences (j'aime bien penser que ce n'est pas "qu'un problème" mais aussi une opportunité). On peut voir les éléments que j'ai donnés précédemment sur le graphique imagé. On voit la croissance de la population (les 80 ans et plus entre 2015 et 2030 vont grosso modo plus que doubler). C'est donc cette population-là qui, statistiquement, a le plus besoin de soins. C'est donc pour cela que je mets l'accent sur ces données. Nous allons faire une présentation à 3 ce soir, donc je passe la parole au chef de service, Yann Roduit pour la suite et M. Roux fera aussi quelques interventions sur les questions propres aux soins à domicile.

Roduit Yann, Ville de Sion. C'est avec beaucoup de plaisir que nous venons ce soir vous présenter cette politique communale des aînés qui a été initiée en 2016 (en tout cas les fondements de la réflexion ont été initiés en 2016) et puis, comme cela a été dit, nous avons pu au mois de juin présenter ce rapport.

Vous avez ce soir un condensé de ce rapport qui vous permet d'avoir une vision de ce que l'on entend par "politique communale des aînés". Vous verrez aussi qu'elle s'inscrit relativement bien dans les concepts cantonaux qui ont été mis en œuvre depuis 2 ou 3 ans. En matière de concepts cantonaux, le hasard a relativement bien fait les choses puisque que, lors de nos différents contacts, nous avons constaté que le Canton du Valais avait établi, au travers d'une commission ad hoc, un rapport sur la politique des aînés. On s'est évidemment empressé de bénéficier aussi de ces recherches qui étaient plus scientifiques en raison des moyens dont dispose le Canton du Valais et on a aussi fait nôtre une partie de ces recommandations qui nous ont permis de guider la suite de nos réflexions. Ce rapport qui date de février 2017 émet 5 lignes directrices, à savoir de reconnaître le droit des aînés à l'intégration sociale, de favoriser la solidarité entre les générations, d'inscrire ces principes fondamentaux dans la nouvelle constitution, d'adapter la législation cantonale concernée (M. Florian Chappot l'a dit : il y a une politique de la jeunesse mais il y a surtout une loi cantonale de la jeunesse qui a d'ailleurs été revue il y a quelques années; à l'inverse, nous n'avons pas aujourd'hui de loi cantonale sur la vieillesse). On voit que le canton est aussi sensible à cette idée de légiférer et de créer des conditions-cadres d'une société vieillissante. Ce sont des principes de base, des lignes directrices, qui ont guidé la suite des travaux.

Je fais une petite référence à une des propositions qui avaient été faites dans ce rapport et qui a été abandonnée : c'était de demander aux communes de prévoir dans une loi que les communes mettent en œuvre, une politique communale des aînés. Cette option a été pour l'instant abandonnée mais on voit que dans ce rapport de 2017 il y avait déjà l'envie de donner des inputs à l'égard des communes pour qu'elles mettent en œuvre une politique des seniors adaptée; ce qui nous a réjouis. Sans se prétendre précurseur, il faut dire que cette démarche voulue par le Conseil municipal était tout à fait opportune et dans la tendance générale.

On a aussi fait ce constat (vous le faites de votre côté comme législatif), c'est qu'il y a beaucoup d'acteurs dans les milieux sociaux, c'est aussi le cas dans le milieu des aînés avec, je vous rassure, plus de complémentarité que de doublon, mais au gré des différents échanges (Florian Chappot l'a évoqué), nous avons rencontré le service cantonal de la santé publique et aussi une commission régionale de soins de longue durée qui est peut-être moins connue des non-initiés mais qui a un rôle fondamental dans la planification sanitaire régionale, comme son nom l'indique, évidemment le CMS, les EMS, Pro Senectute Valais, la Croix Rouge qui joue aussi un rôle complémentaire dans la prise en charge des aînés dépendants, des associations locales séduinoises (vous connaissez peut-être le club du Bel Age, et l'AVIVO qui est un petit peu moins connue, qui est l'association des vieillards, des invalides, des veufs et des orphelins et qui date de 1948, association qui est toujours vivante et qui fonctionne relativement bien) et bien sûr les seniors. Je tiens à corriger une erreur à savoir qu'il faudrait aussi mentionner, même si ce n'est pas exhaustif, les proches aidants qui jouent un rôle absolument essentiel dans ces prises en charge notamment pour les dépendances plutôt légères à moyennes.

Cela me permet de faire une transition assez aisée sur les thématiques un peu plus CMS; nous avons la chance d'avoir ce soir David Roux qui peut nous apporter quelques éléments sur les deux slides qui suivent.



Roux David, Directeur CMS. Mesdames et Messieurs, merci de me donner l'opportunité d'être effectivement à cette place ce soir. Je me plais à souligner, comme cela a déjà été évoqué, le rôle précurseur de la Ville de Sion, en Valais, quant à l'introduction d'une politique communale des aînés qui s'inscrit dans une logique régionale et cantonale, en bonne intelligence, en évitant les doublons. Le schéma qui vous est présenté permet effectivement de constater le nombre important d'acteurs qui sont impliqués dans la chaîne des soins de longue durée, en fonction du degré d'autonomie des personnes, du besoin en soin, mais également du logement le plus adapté possible. Comme l'a dit Monsieur Roudit, l'apport des proches aidants est fondamental pour la prise en charge des aînés. Sachant que, selon une étude de 2016, plus de 80% des prestations de maintien à domicile est encore assumé par les proches aidants.

Autant vous dire que non seulement il y a un intérêt à ce que les institutions soutiennent ces proches pour des raisons purement humanistes, mais également pour des raisons économiques, sachant que si les institutions publiques et parapubliques devaient se substituer à ces proches, il y aurait des coûts très importants qui seraient induits.

Je souligne également le rôle important du bénévolat. Monsieur Chappot l'a évoqué. Le bénévolat qui s'inscrit à travers différentes associations, à travers le CMS également, et qui vient apporter un complément apprécié par rapport aux proches.

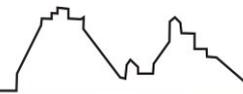
Le domaine que je connais le mieux, c'est évidemment le domaine du maintien à domicile, l'aide et les soins à domicile qui sont assumés principalement à 95% par le centre médico-social. Il faut que vous sachiez que depuis 2015 et le nouveau régime de financement des soins de longue durée au niveau cantonal, des prestataires privés entrent sur ce marché (parce qu'il faut aussi reconnaître que c'est un réel marché). A l'interface entre le domicile et le placement en EMS, on trouve les structures intermédiaires qui sont exploitées soit par des EMS, soit par le centre médico-social. Là, on parle effectivement des lits de court séjour qui sont exclusivement en EMS, des structures de soins de jour (plus communément appelées foyers de jour que le CMS exploite également ici à Gravelone) et puis des appartements à encadrement médico-social qui sont promis à un bel avenir en Valais et probablement en Suisse également. Donc, il faut souligner le caractère assez novateur de la politique cantonale des soins de longue durée en Valais qui peut se décliner à juste titre au niveau communal.

Pour faire le lien avec les prestations plus particulières du CMS (mes préopinants ont évoqué l'évolution de la population âgée), vous constatez que les prestations du CMS ont évolué de 40% en dix ans.

C'est le reflet de l'évolution des 65 ans et plus, je dirai en particulier des 80 ans et plus. Aujourd'hui, près de 60% de nos prestations sont dévolues aux 80 ans et plus avec un corollaire, c'est-à-dire une rentrée de plus en plus tardive dans les EMS, ce qui permet de respecter le choix de vie des patients et de leurs proches mais ce qui pose d'autres problèmes au niveau des EMS, sachant que leur prise en charge est de plus en plus lourde.

Comme l'a dit Monsieur Chappot, les projections à l'horizon 2030-2040 laissent à penser que cette progression va continuer sur le même trend. Sachant la volonté politique cantonale de renforcer le maintien à domicile, de donner un rôle central et un rôle de coordination au maintien à domicile, ces prestations sont donc appelées à se développer. Nonobstant - cela reste des décisions politiques - des coûts vont être induits par ces mesures, sachant que le maintien à domicile coûte encore aujourd'hui dans 96% des cas moins cher qu'une hospitalisation ou qu'un placement en EMS.

Roudit Yann, Ville de Sion. La phase suivante des soins à domicile c'est effectivement les EMS (vous savez qu'on arrive de plus en plus tard en EMS et progressivement ces EMS passent de médico-social en uniquement médical (en tout cas c'est très médicalisé). A noter aussi que sur le territoire séduinois, c'est environ 400 lits en EMS. Il y en a encore quelques-uns qui ont été octroyés par la commission régionale que j'ai évoquée tout à l'heure auprès des Glariers qui réfléchit à une solution pour développer encore ces 40 lits supplémentaires. Sachez qu'il y a aussi des tailles critiques qui sont aujourd'hui recommandées entre 80 et 100 lits pour que les charges fixes puissent être assumées de la manière la plus optimale. 400 lits d'EMS pour près de 500 collaborateurs; on voit



que c'est aussi un employeur important de la place, notamment pour beaucoup de temps partiel, passablement aussi de personnes du genre féminin.

On voit que l'on a aujourd'hui à cœur de pouvoir donner à ce partenaire que sont les EMS un cadre général qui soit approprié comme pour tous les autres acteurs de la politique communale des aînés.

Si je reviens sur les différentes réflexions qui ont été émises, évidemment que l'attention finale était de pouvoir, à notre tour, déterminer des axes stratégiques. Le groupe de travail a donc émis un certain nombre de principes au travers de cette politique communale des aînés, de définir ces lignes en orientant les actions publiques et en offrant un cadre décisionnel clarifié (je m'explique : cela veut dire que jusqu'à présent on traitait les requêtes que nous recevions, soit pour des aînés dépendants, soit pour des associations actives au gré des circonstances). Le cadre décisionnel aujourd'hui est un petit peu plus clair, vous le verrez tout à l'heure dans les recommandations, c'est de pouvoir anticiper les besoins; vous avez vu que l'on parle de manière assez plaisante d'un effet baby-boomer, d'autres parlent d'un tsunami gris.

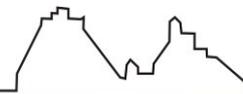
Quelle que soit la formule, on assiste à ce vieillissement de la population qui nécessite de pouvoir anticiper. On a, en Valais et en particulier sur la région de Sion, voulu soutenir plus particulièrement les soins à domicile parce qu'il y a des aspects, d'abord de qualité de vie mais aussi des aspects financiers qui doivent être pris en considération. Il y a également des aspects urbanistiques du territoire (la question de la stratégie foncière joue aussi un rôle de plus en plus important - si vous avez trois EMS à 1000 mètres à vol d'oiseau, il vaudrait la peine de réfléchir s'il faut développer des appartements médico-sociaux plutôt dans cette zone-là que dans une autre). Il faut enfin optimiser les relations entre les acteurs. Cela semble assez évident à dire, on voit que finalement chacun travaille dans son domaine d'activité mais n'a pas systématiquement des recherches de synergies, indépendamment de la bonne volonté de chacune et de chacun.

Juste un petit mot aussi sur ces auditions. Comme nous n'avions pas souhaité livrer un document que nous aurions fait chez nous à l'avenue de la Gare, nous avons rencontré tous ces partenaires et leur avons posé 3 questions : 1. Quelles étaient leurs attentes à l'égard de la Ville de Sion ? 2. Quels étaient les points d'amélioration envisageables ? 3. Envisageaient-ils également un développement d'activités ? De manière très synthétique, les EMS étaient assez favorables à un soutien pour tout type de projet de développement d'activités (notamment pour les aspects d'efficience économique que j'évoquais avant), d'avoir une attention particulière sur les nouvelles pathologies (on sait aujourd'hui que la démence est une norme, mais on parle effectivement de plus en plus de secteurs de psychogériatrie qui nécessitent aussi des ressources et des ressources humaines particulièrement qualifiées, et aussi, de la part des EMS, la possibilité d'avoir une plateforme d'échange.

Je passe ensuite au Service de la santé qui a évoqué avec nous la possibilité d'avoir des tarifs préférentiels pour les citoyennes et citoyens séduois. Ce sont des éléments que l'on souhaite aussi approfondir, de conventionner nos relations avec les cinq EMS. Les cinq EMS ont vu le jour au gré de l'histoire avec des statuts particuliers, avec des propriétaires particuliers. Aujourd'hui, de conventionner, de normer un peu plus nos relations avec ces EMS est quelque chose qui est soutenu par le Canton et puis de nouveau la plateforme d'échange sur les préoccupations respectives. Enfin, l'Avalems, Pro Senectute et également le CMS, nous ont vivement encouragés à renforcer la coordination dans la chaîne des soins que vous avez vue tout à l'heure avec des structures intermédiaires et de favoriser aussi des moyens alternatifs comme les foyers de jour et les foyers de nuit mais aussi pour faire face à la diminution de proches aidants, particulièrement en zone urbaine.

Juste encore une remarque : on a parlé tout à l'heure de "première ville valaisanne qui met en œuvre une politique communale des aînés". Il est vrai que l'on a cherché hors du canton s'il y avait des modèles de politique communale des aînés formalisée. Il y en a deux : à Meyrin et à Yverdon. Meyrin et Yverdon ont mis en œuvre une politique communale formalisée. On voit que c'est relativement rare, même hors de nos frontières valaisannes.

Chappot Florian, Conseiller municipal, AdG. Faisant suite à l'entier de ce processus, on est finalement arrivé à nos propres réflexions et à une forme de déclaration d'intention de la Ville de Sion



qui vise à mettre en œuvre une politique qui favorise l'épanouissement et l'autonomie des seniors et qui s'exprime au travers des valeurs décrites ici. **La mixité**, c'est l'idée qu'il n'y ait finalement pas de ghettos de personnes âgées, que l'on puisse se déplacer le plus aisément possible dans la vie, que l'on réfléchisse aussi à créer, au travers de certains logements, de la mixité intergénérationnelle. **L'écoute, la proximité**, c'est l'idée que la commune soit un auditeur de ces personnes et que l'on ait cette proximité. Aujourd'hui, s'adresser peut-être au canton, ce n'est peut-être pas si aisé que cela. C'est finalement une organisation qui peut sembler peut-être lointaine pour certaines personnes. **La solidarité**, évidemment, qui s'exprime par le soutien financier que met la Ville de Sion dans le CMS mais également dans les EMS et qui crée de la solidarité entre les générations actives et les personnes âgées qui nécessitent des soins. **L'autodétermination** qui est un élément central pour les personnes âgées, surtout quand elles viennent à perdre de l'autonomie, il faut qu'elles puissent opérer des choix, des choix entre rester chez elles ou aller peut-être dans un appartement protégé ou prendre un foyer de jour ou alors aller à l'EMS. C'est en offrant un panel de possibilités que l'autodétermination est possible, mais si vous n'avez qu'une structure possible, ce n'est pas le cas.

Nous arrivons maintenant aux recommandations que notre groupe a faites au Conseil municipal avec des choses assez abstraites que je vais essayer de concrétiser car des rencontres ont déjà eu lieu cet automne. **La première démarche** que nous avons faite, c'est de créer une commission consultative des aînés. Il y a, aujourd'hui, une commission consultative de l'intégration; il n'existait pas de commission consultative des aînés. C'est un organe qui a l'ambition de réunir les directions d'EMS, la direction du CMS, le milieu associatif (Pro Senectute, Bel Age et l'AVIVO) et de poser des réflexions sur : comment pourrait-on travailler sur l'amélioration des conditions de l'ensemble des aînés, qu'ils soient valides ou non valides. Cela peut être une information sur le site internet de la ville. Aujourd'hui, à ma connaissance, il n'existe encore pas vraiment de page qui pourrait expliquer ce qu'il y a à disposition et qui pourrait permettre de faire le relais sur les acteurs qui font les choses; ce n'est pas la ville qui se substitue à l'associatif mais elle peut avoir vraiment un rôle de facilitateur. On pourrait créer, par exemple, un numéro centralisé pour toutes les questions des aînés qui pourrait être au CMS ou à la ville de Sion et qui pourrait, par la suite, informer la personne sur les services dont elle aurait besoin. La question des proches aidants : c'est aussi une question centrale. Comment aider les proches aidants parce qu'ils s'épuisent ? Voilà aussi des questions que l'on se pose. Et puis finalement un point qui apparaîtra tout à l'heure : c'est l'analyse des besoins des aînés, c'est-à-dire dans quelle mesure on pourrait mener une étude pour sonder les besoins de la population sédunoise parce que l'on peut avoir quelques idées mais c'est certainement en leur posant la question que l'on saura le mieux.

Voilà ce que pourrait et ce qui se fera très probablement dès l'année prochaine. On a déjà eu une rencontre le 25 septembre. On se revoit déjà en début d'année avec cette commission pour démarrer des projets plus concrets.

La deuxième recommandation, c'est une plateforme cette fois plus opérationnelle avec l'entier des directions d'EMS et le CMS toujours comme partenaires, ainsi que le SECOSS (Service de coordination socio-sanitaire) qui est un organe de liaison. (Quand vous avez une personne de votre famille qui est à l'hôpital et qui doit aller dans un EMS, il y a un organisme qui vous aide à trouver une place en EMS ce qui n'est pas forcément évident). Dans nos entretiens, on a pu constater, et je le dis avec une certaine honnêteté, que, souvent, par l'histoire et par ce qu'a expliqué tout à l'heure mon collègue Roduit, le fait notamment que les EMS se sont construits par des fondations différentes, parfois des fondations religieuses, parfois des fondations privées, il n'y a pas eu, à notre sens, suffisamment de collaboration entre eux; ce n'est pas qu'ils ne faisaient pas bien leur travail, bien au contraire mais c'est que le rôle de la ville dans ce cadre-là c'est vraiment d'essayer de les réunir et de voir si ensemble, on peut trouver des solutions pour faciliter la vie des EMS mais aussi des citoyens qui doivent chercher une place pour leurs proches. Cela peut être par l'harmonisation de certaines procédures administratives, cela peut être par la mise en commun de centres de bénévolat qui existent parfois dans plusieurs structures.

Pas mal d'idées se sont exprimées hier parce que nous avons fait notre première rencontre hier avec l'entier des EMS et du CMS. Cela a été très riche et très vif en discussions. Là aussi, on reprendra les travaux dès le début de l'année prochaine. **Enfin la troisième recommandation**, c'est le financement



des EMS, pas le financement des soins, mais aussi par le financement des investissements. Aujourd'hui, vous avez un financement de fait de 20% du Canton si un EMS investit pour agrandir, par exemple, sa structure. Si la commune met 10%, le canton met 10% également en plus, ce qui fait un financement public de 40%, le reste doit être trouvé par le biais de la fondation et respectivement par le business plan de cette organisation. Nous avons donc arrêté, selon la règle qui a été reconnue, un montant de principe 10% des investissements sur les montants qui nous seront soumis à décision. Si un EMS venait à s'agrandir, il a été dit qu'aujourd'hui, seul le Glarier sur le territoire sédunois avait la possibilité de s'agrandir pour une trentaine de place.

Peut-être encore quelques éléments que j'ai déjà évoqués. Sur la question des EMS c'est vrai que ce qui nous est apparu c'est l'hétérogénéité des organisations. Il y a aujourd'hui un EMS qui est géré par une famille, un EMS qui est géré par l'hôpital, deux EMS qui sont gérés par des fondations privées. C'est vrai qu'à moyen terme il pourrait nous sembler intéressant de créer peut-être une faïtière tout en gardant l'autonomie de ces organisations, une faïtière qui permette de réunir et de trouver des synergies entre ces différents acteurs. C'est une vision plutôt à moyen terme et je dirai que c'est par la plateforme qu'on va tenter d'y arriver; c'est une piste de réflexion, ce n'est peut-être pas le chemin que l'on prendra définitivement. On a trouvé aussi intéressant de vous présenter nos réflexions futures. Finalement, quelques éléments que nous avons trouvés en fouillant les politiques des aînés des différentes villes qui sont en Suisse romande Yverdon et Meyrin. Honnêtement, je ne crois pas que nous ayons regardé vers la Suisse allemande; probablement qu'il doit exister des choses. Mais il y a le réseau suisse des villes "amis des aînés" qui est une labellisation que l'on pourrait demander. Il y a la question du guichet unique ou du mandat complémentaire, il y a aussi peut-être un élément que nous n'avons pas retenu parce que nous avons pensé plutôt que la commission consultative des aînés était intéressante, c'était l'idée d'un conseil des aînés qui existe à Yverdon et qui est finalement une organisation qui est propre et qui permet aux aînés de faire des propositions. Nous avons pensé que par la commission, ce serait plus efficace. Voilà, je crois que les éléments principaux ont été donnés.

Je vous remercie toutes et tous pour votre attention. Je ne sais pas s'il y a une ouverture pour des questions. J'espère que oui. Merci pour votre attention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci pour cette présentation autour de nos aînés. J'ouvre les questions sur ce sujet.

Zuchuat Raphaël, Conseiller général, PDC. Là, on a vu un peu la politique actuelle, mais est-ce que les besoins futurs pour la ville de Sion ont été planifiés (on parle de 2050) ? Est-ce que l'on a une idée du nombre de lits dont on aurait besoin ? Est-ce que l'on a une idée du nombre de soutien à domicile ? Est-ce que cela a été étudié précisément sur un business plan à 10/15/20 ans ?

Chappot Florian, Conseiller municipal, AdG. Pour répondre à votre question : sur la planification des lits de longue durée, c'est le canton qui tient une planification et la commission régionale de soins qui est présidée par Marius Dumoulin qui est une commission sur trois districts (Sion, Hérens, Conthey) et c'est elle qui définit quel EMS peut être agrandi ou pas. Donc, la commune sur la planification des lits n'a pas beaucoup de marge de manœuvre. Sur la question des soins à domicile, par contre, nous avons établi avec Monsieur Roux une planification financière à 4 ans. On ne s'est pas projeté à 10/15 ans mais on connaît les besoins aujourd'hui sur un horizon de 4 ans, une planification financière qui doit être encore affinée mais qui nous permet de voir les besoins sur différents points, soit sur des prestations complémentaires qui devraient être données en fonction des directives de l'Etat du Valais, respectivement aussi sur la base de la croissance démographique que l'on connaît. Mais, pour vous dire franchement aujourd'hui sur 10/15 ans, je ne pense pas non plus que l'Etat du Valais ait une planification en termes de lits. Je donnerai peut-être la parole à Monsieur Roux. Peut-être qu'il pourra compléter mais c'est plutôt une planification de 4 ans qui s'établit.

Roux David, Directeur CMS. Volontiers Monsieur le Conseiller général. Pour compléter ce que vient de dire Monsieur Chappot. Effectivement, la planification sanitaire cantonale des soins de longue durée porte sur une durée de 5 ans. C'est effectivement difficile de se projeter beaucoup plus loin, même si les projections démographiques existent, mais il y a beaucoup d'autres facteurs qui sont



difficiles à maîtriser sur un horizon aussi long que celui que vous évoquez. Également par rapport à l'évaluation des besoins de manière générale, Monsieur Chappot a évoqué cette volonté ou cette perspective d'un mandat complémentaire pour évaluer les besoins de la population séduinoise. Sachez que la commission régionale des soins de longue durée, où j'ai le plaisir de siéger, a décidé de faire cette évaluation sur toute la chaîne des soins de longue durée, les besoins de la population vieillissante, tant du point de vue des professionnels que de la population et de leurs proches. Évidemment, avec le soutien de l'observatoire valaisan de la santé, on va pouvoir donner des éléments commune par commune, de telle sorte à pouvoir orienter aussi la politique future de la Commune de Sion en termes de prise en charge des aînés.

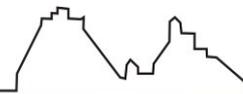
Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Merci beaucoup pour ce rapport qui était assez attendu et pour tous les éléments que vous nous fournissez. Merci pour le travail accompli. J'aurais une petite question. Est-ce que vous constatez qu'il y a une urbanisation de la vieillesse au niveau cantonal et dans notre région ?

Chappot Florian, Conseiller municipal, AdG. Je pense qu'il n'est pas si évident de répondre à cette question, mais ce qui est certain, c'est que la population plus âgée, croît plus vite en ville de Sion que la population moins âgée. On peut après faire quelques hypothèses qui consistent à dire qu'à un certain moment on veut se rapprocher des services, d'avoir des transports publics, d'avoir des commerces à proximité, d'avoir la santé à proximité, c'est plus simple et puisque l'on peut imaginer qu'une partie de la population qui habite dans des villages qui sont moins bien desservis, passe sa vieillesse sur le territoire séduinois.

Je fais cette hypothèse mais je dois vous dire que je l'ai entendue parfois contredite, donc je ne peux pas la valider aussi facilement que cela. Il faut dire aussi que les régions périphériques, elles, sont liées à d'autres défis parce qu'elles ont aussi des populations vieillissantes. Par contre, elles ont souvent quand même moins de moyens que la ville de Sion. Elles doivent organiser des bus, elles auront un CMS qui est peut-être moins fort. Donc, je pense qu'il y a un rôle particulier à la Ville parce qu'elle porte un certain nombre d'EMS donc beaucoup de places de soins de longue durée. Il y a une réalité urbaine qui peut-être un avantage mais aussi un frein pour les personnes âgées. Je peux penser à des questions de mobilité, peut-être parfois les sentiments d'insécurité sur lesquels il faut trouver des réponses autres que dans des villages. Je pense que pour toutes les collectivités publiques, c'est un défi. Donc, pour la ville de Sion, évidemment, comme capitale, c'est certain que cela en est un.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Vous avez parlé des besoins en maintien à domicile et on comprend bien que cela doit être la priorité au niveau cantonal, aussi bien qu'au niveau communal, étant donné les coûts qui sont engendrés en EMS. On voit aussi que les gens retardent leur entrée en EMS et que malheureusement les soins sont peut-être encore plus importants par la suite en raison de ces problèmes de psycho-gériatrie qui sont croissants. Mais, je m'intéresse à cette période intermédiaire où, en fait, il y a peut-être des soins à domicile mais qui ne sont pas suffisants et ces personnes devraient pouvoir avoir un autre choix que d'entrer en EMS, c'est-à-dire d'avoir un appartement avec un encadrement "light", pas forcément médical, mais en tout cas avoir une infirmière à disposition d'urgence ou bien avoir aussi un repas à domicile s'il le souhaite, avoir une intégration sociale avec d'autres personnes du quartier. Donc, je m'intéresse à savoir qu'est-ce que la commune prévoit pour mettre à disposition suffisamment d'appartements avec encadrement "light", des appartements protégés, mais pas le style médico-social. Je pense qu'il y a beaucoup de personnes entre 70 et 80 ans qui pourront profiter de ce genre d'appartement avant d'être le dos au mur et devoir entrer dans un EMS.

Roux David, Directeur CMS. Effectivement, je rejoins tout à fait votre préoccupation quant à la nécessité de développer des appartements à encadrement médico-social. Comme vous le savez peut-être, le CMS exploite aujourd'hui deux appartements et dès le mois de décembre, un troisième grâce au soutien de la Ville de Sion. Cette offre est en train d'augmenter. Il y a beaucoup de sollicitations de la part de prestataires privés pour le développement de ces structures avec une approche somme toute parfois, plutôt immobilière que du bien être des aînés. Il y a lieu de faire un tri qui n'est pas forcément évident pour nous aujourd'hui, dans le sens où l'on n'a justement pas cette



évaluation des besoins. Vous parlez d'appartements à encadrement light. Aujourd'hui, les appartements que l'on exploite sont justement très "light".

On ne veut pas faire des mini EMS, mais encore hier dans notre séance avec l'EMS/CMS, on se rend compte de la nécessité d'un appartement avec un encadrement pas si "light" justement, parce que les gens de 70/80 ans qui rentrent avec un degré d'autonomie assez élevé, par la force des choses, avec l'âge aidant, cette autonomie diminue. Il y a des besoins encore différenciés dans ce type d'appartement. C'est là-dessus que, probablement, il faudra travailler dans le futur. Je dirai un accompagnement un peu plus sur mesure et puis aussi un niveau de confort des appartements qui va en augmentant, sachant que les aînés d'aujourd'hui acceptent peut-être un confort que nous, aînés de demain, on acceptera moins facilement. Il y a toutes ces questions-là qui doivent être abordées et la plateforme EMS/CMS, à mon avis, est un outil très pertinent dans ce cadre-là.

Darbellay Karine, Conseillère générale, Les Verts. Ce n'est pas une question, mais juste un commentaire. J'aimerais soulever, en tout cas saluer, le fait que la Commune de Sion veut écouter les aînés directement et faire une étude dans la première recommandation pour sonder la population. J'aimerais relever le fait d'adopter une démarche participative auprès des aînés pour mettre en œuvre une politique des aînés. Et, pour ce faire, j'aimerais relever toutes les démarches participatives qui ont été faites dans les communes de Conthey et de Fully, dans le cadre d'une collaboration avec promotion santé Valais, où ont été mis en place des "World Café" avec les aînés pour connaître leurs besoins et aussi connaître des pistes d'actions qu'ils pourraient proposer pour mettre en œuvre une action auprès d'eux. Finalement, c'est eux qui connaissent au mieux leurs besoins et j'aimerais saluer et insister sur le fait qu'une démarche participative serait la bienvenue.

Turatti Alain, Conseiller général, PLR. Merci infiniment pour tout le travail effectué qui est très intéressant. Juste une question plutôt politique. Pourquoi est-ce que la question des appartements médico-sociaux dont Monsieur Roux vient de parler n'a pas été retenue ou en tout cas dans l'idée d'avoir un développement, notamment par exemple dans les plans de quartiers, d'exiger de certains secteurs qui seraient identifiés en termes territoriaux de pouvoir favoriser un certain nombre de lits/appartements médico-sociaux. Pourquoi cette mesure n'a pas été proposée ou retenue par la Municipalité ?

Chappot Florian, Conseiller municipal, AdG. Merci pour votre impulsion. Effectivement, je pense que l'intervention politique dans la question foncière est plus ancienne que la préoccupation du groupe de travail sur la politique des aînés, mais elle est assez récente et je pense que les questions qui ont été posées aujourd'hui en termes urbanistiques, ce sont évidemment des questions plutôt environnementales ou de qualité que la question sociale, c'est une question qui, à mon avis, devrait aussi intervenir et se poser.

Il y a malgré tout, sur la question des loyers et sur les appartements qui pourront être proposés au-dessus du parking des Roches Brunes, une question sociale. Mais la question intergénérationnelle, je pense qu'elle pourrait vraiment aussi intervenir dans une réflexion sur un prochain objet où la ville de Sion aurait finalement la main parce que c'est bien là que la politique peut s'exprimer.

C'est beaucoup plus sur ces objets-là évidemment que sur des objets qui nous échappent, qui sont gérés par des promoteurs privés. Mais je prends note de votre remarque et on mènera la réflexion sur ce point.

Fellay Gilles, Conseiller général, PDC. Merci aux intervenants pour cette présentation. J'avais une question dont Monsieur Chappot a déjà commencé à répondre en partie. Si je vends mon immeuble, la majorité des gens qui l'occupent sont des couples retraités qui ont vendu leurs appartements que ce soit à Saint-Martin, à Grimisuat, à Champlan ou à Nendaz et qui se sont installés à Sion par commodité. Cette partie de la population existe. Il y a aussi beaucoup de gens, qui viennent d'autres cantons, qui viennent ici à Sion pour la qualité de vie. On se retrouve avec beaucoup plus de gens et d'aînés à Sion. C'est un petit peu la question polémique; on a un CMS qui a une vocation régionale intercommunale. Est-ce qu'il ne faut pas étendre ce CMS à d'autres communes, pas simplement à Veysonnaz, mais d'avoir un vrai CMS régional ? Avec ce souci toujours, comment garder le contrôle



d'une politique communale avec des institutions comme un CMS régional qui devient intercommunal et donc moins soumis au contrôle politique ? Où trouver l'équilibre entre la région et la politique de la Ville ?

Chappot Florian, Conseiller municipal, AdG. La fusion des 5 CMS Sion, Hérens, Conthey est un projet qui aujourd'hui a très bien avancé. Il y a des obligations de la part du canton de devoir travailler sur le plan régional, d'avoir plus qu'une seule organisation donc plus qu'une seule association. Aujourd'hui, vous avez 5 CMS : Hérens, la région de Sion (Sion et Veysonnaz), Nendaz, les communes du coteau (Ayent, Savièse, Arbaz,...) et puis les coteaux du soleil (Ardon, Conthey, Vétroz). Le processus est très avancé pour n'avoir plus qu'une seule organisation. Je pense que c'est un projet très important qui doit être soutenu par la Ville de Sion, parce qu'il permettra finalement d'avoir une harmonisation des pratiques, des prestations qui pourront être offertes, de meilleure qualité parce qu'elles pourront être diffusées sur un plus grand nombre. Aujourd'hui, vous avez besoin de prestations spécialisées dans la nutrition, des prestations spécialisées dans la physiothérapie, des prestations spécialisées dans la psycho-gériatrie, etc. qui peuvent évidemment plus facilement se payer si l'échelle est plus grande. Sur la question de la perte de contrôle, je pense qu'au contraire, elle va être très présente et renforcée parce que le politique et les communes dans les organes décisionnels prévus seront beaucoup plus forts qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Les associations aujourd'hui, les CMS sont historiquement construits sous la conduite d'un conseiller communal mais pas avec une conduite complète de la commune. Il y a beaucoup de membres externes que vous pouvez retrouver dans les comités. Il y aura un renforcement et je pense que la politique communale des aînés, il ne faut pas la voir non plus comme une question forcément de conduite et de contrôle mais comme la mise en relation des différents partenaires. C'est cela notre objectif. Notre objectif, ce n'est pas de faire le travail des autres, mais c'est peut-être de faire bouger un petit peu les lignes lorsqu'il y a des choses qui sont similaires, des manquements. Il faut vraiment pousser les différentes organisations que ce soient les EMS, l'associatif, le CMS, Pro Senectute, à vraiment avoir une complémentarité entre les différents acteurs.

Roduit Yann, Ville de Sion. C'est une question dite polémique, une réponse pragmatique aussi, à savoir que le pouvoir c'est le pouvoir que l'on donnera aux bailleurs de fond. Puisque 70% est financé par le canton, puis 30% par les communes. Après, il y aura une clé de répartition en fonction des régions, mais jusqu'à aujourd'hui, et ce sera certainement le cas demain, la présidence de ces organisations sera assumée par des politiques en fonction de leur force proportionnelle.

Trabacchi Sophie, Conseillère générale, PDC. J'ai juste quelques remarques et questions à formuler. Est-ce que vous avez durant l'étude pu établir des statistiques de durée de séjour des aînés dans les EMS ? Ce que j'entends dans les quotidiens, parmi les gens que je rencontre "d'une fois qu'on entre dans l'EMS, on ne va pas rester longtemps. On sait que c'est la fin." Est-ce que justement pour éviter ce genre de fait, est-ce qu'il y a un peu plus d'activité qui ont été prévues pour stimuler leur santé mentale ? Et puis par ailleurs, pour éviter la ghettoïsation des personnes de quatrième âge on va dire, et pour leur permettre de vieillir sereinement, est-ce que des projets futurs tiendront compte d'une certaine mixité des structures ? On a vu par ailleurs des UAPE, des garderies, des centres scolaires, mélanger les générations pour que les plus jeunes voient aussi ce que c'est la vieillesse et puis que les personnes âgées puissent savourer la joie des plus jeunes.

Chappot Florian, Conseiller municipal, AdG. La durée moyenne en EMS est, me semble-t-il, aujourd'hui de 17 mois. Elle est beaucoup plus courte qu'à l'époque où les gens rentraient beaucoup plus tôt. On me racontait que dans des EMS, certains arrivaient en voiture pour aller à l'EMS. Ils faisaient des balades puis ils revenaient. C'était donc plus le registre de la maison de retraite. Aujourd'hui, dans "EMS", il y a "médical", et puis, il faut être honnête, cela devient de plus en plus médicalisé, parce que les points BESA, c'est-à-dire les degrés d'impotence des gens doivent être de plus en plus hauts pour que les patients soient acceptés et que la subvention cantonale soit versée. Donc, il y a par rapport à cela, une réalité avec aussi également le maintien à domicile, ce qui est une qualité de vie pour les gens parce que c'est pour la plupart des personnes un déchirement de devoir quitter son chez-soi pour aller dans un EMS. Maintenir les gens à domicile, c'est vraiment quelque chose de très positif. Cela a le corollaire que les personnes en EMS sont forcément dans une situation



de santé qui est moins bonne, mais ce n'est pas pour autant qu'il ne faut rien faire. En siégeant dans certains conseils de fondation d'EMS, je peux vous assurer qu'il y a des animateurs, animatrices sociales qui entreprennent de faire des activités avec l'entier des patients qui le peuvent.

Sur la question de la ghettoïsation, nous nous retrouvons avec des établissements médico-sociaux qui sont répartis plutôt sur le nord de la ville. C'est un constat historique. Ce sont des bâtiments qui sont plutôt propres à cette activité. Le dernier qui a été transformé c'est l'EMS de Gravelone. Je crois qu'ils s'inscrivent toujours dans des vies de quartier. Ils ne sont pas les uns à côté des autres, mais j'entends votre question sur la mixité intergénérationnelle que l'on retrouvera par contre forcément avec le maintien à domicile. Les gens restent chez eux. Ils auront des voisins qui ne seront pas forcément aussi vieux qu'eux. Avec les appartements dominos, les appartements à encadrement "light" comme on l'a décrit ce soir, on peut retrouver un appartement parmi tout un immeuble. Là aussi, il y a donc une question intergénérationnelle qui, il faut le dire, n'existe pas aujourd'hui pour les EMS et n'est pas si facile à mettre en œuvre. La nouvelle crèche que l'on vient d'ouvrir au château n'a pas à côté d'elle aujourd'hui un EMS. Honnêtement, on n'arriverait pas à le faire urbanistiquement aussi facilement que cela, mais c'est une préoccupation.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. J'avais une première question qui était plus par rapport aux maisons de génération comme à Saint-Martin, à savoir s'il y avait quelque chose qui était dans le pipeline. Je crois que vous avez déjà plus ou moins répondu, mais je crois que c'est quelque chose qui marche, en tout cas dans les régions comme Saint-Martin. Est-ce que l'on ne pourrait pas ex-centrer à Bramois, à Uvrier ou aux Agettes, ce type de maison des générations, puisque c'est un exemple qui marche ? Ma deuxième question est un peu plus politique: pour qu'il y ait un suivi du Conseil général de ce qui se passe dans cette politique communale des aînés, est-ce que la CSC ou une autre commission pourrait avoir un rôle à jouer dans le suivi afin que le Conseil général soit tenu informé ou via les représentants de cette commission pour que l'on puisse au niveau politique continuer d'avoir un suivi là-dessus et une prise de température assez régulière ?

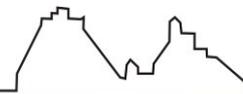
Chappot Florian, Conseiller municipal, AdG. Sur la question intergénérationnelle, on entend vos demandes. Il faut aussi évoquer qu'il y a quand même parfois des initiatives privées où il y a des espaces comme à Bramois qui servent notamment pour que les aînés, en autonomie, puissent se réunir, mais on entend cette préoccupation et elle restera dans notre esprit si l'opportunité se présente. Au niveau de la commission sociale et culturelle, nous pourrions évidemment faire un bilan à la fin de la législature pour vous présenter déjà ce que nous aurons fait et je vous dirai un rôle actif peut être pris par n'importe quelle commission du Conseil général. On m'a dit que Nadine Pardo, en 2000 présidait une commission qui a produit un rapport déjà sur la question des aînés à cette époque-là et puis émis des recommandations à destination de l'exécutif.

Voilà une manière aussi pour vous d'intervenir dans le débat parce que l'exécutif ne détient pas le monopole des réponses sur ces questions complexes bien évidemment.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci beaucoup. Je n'ai plus de prise de parole. Nous passons maintenant au point 4 de l'ordre du jour sur la piscine de la Blancherie. J'invite Madame Nadine Pardo, conseillère communale et Monsieur Alain Dougoud, ingénieur conseil auprès du bureau Kannewischer Ingénieurs Conseils, à venir nous parler de la piscine de la Blancherie.

IV- Piscine de la Blancherie.

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. C'est avec plaisir que nous allons vous présenter le projet de développement stratégique de la piscine de la Blancherie. Je vous montre une première image qui apparemment daterait de 1922 et qui montre cette piscine de la Blancherie, déjà fort bien développée mais qui effectivement se trouvait moins entourée d'immeubles qu'elle ne l'est actuellement. Je trouve cette photo intéressante. On a un petit doute sur la date exacte mais on voit que cela fait quand même un certain nombre d'années.



Ensuite, elle a continué à se développer. Il y a des maisons qui ont fait leur apparition dans le pourtour de la piscine. On voit qu'il y a une intégration dans la ville qui est très importante. C'est en 1954 qu'a été inaugurée la nouvelle piscine de Sion. Si on veut bien faire un petit retour en arrière en 1922, on arrive bientôt à une piscine qui va être centenaire dans quelques années. Alors peut-être vous dire ce qu'est la Blancherie, le profil client, l'état actuel, l'état futur et puis un calendrier prévisionnel.

La Blancherie est un bassin de 50 mètres, un bassin nageur avec une fosse à plongeon, (un plongeur de 3 mètres et un plongeur de 1 mètre), un bassin non nageur qui est passablement fréquenté, deux toboggans, une pataugeoire avec un toboggan ludique pour les enfants entre 3 et 8 ans. Ici, vous avez une petite image de la fréquentation de cette piscine avec justement un des bassins. Un toboggan 3 pistes qui a été installé en 2006.

Mais la Blancherie, c'est aussi un espace où il y a des places de jeux, des jeux pour les petits, des tables de ping-pong, un jeu d'adresse, un échiquier géant, un terrain de badminton, un terrain de beach volley, un mur de grimpe et puis aussi un restaurant self-service. Cette photo montre tous les espaces verts et arborisés qui caractérisent cette piscine et qui font, je crois, le bonheur des personnes qui la fréquentent, puisqu'on peut s'installer à l'ombre d'arbres et sur de l'herbe, sur un terrain qui est bien végétalisé.

Cette photo montre la pataugeoire actuelle. Elle vous montre quand même aussi un petit peu le caractère vieillot de ces infrastructures pour les plus jeunes. C'est clair que maintenant et M. Dougoud pourra en parler mieux que moi, on va plutôt vers des structures qui sont plus modernes et plus d'actualité. La Blancherie, ce sont des périodes et des heures d'ouverture. En 2018, elle a ouvert le 26 mai, elle a fermé le 26 août. En 2019, ce sera à peu près dans les mêmes périodes. Il faut relever que du lundi au dimanche de 8 heures à 20 heures durant les vacances scolaires et de 9 heures à 20 heures hors vacances scolaires, la piscine est ouverte. Ce qui laisse quand même une plage horaire très importante. Au niveau du profil client, la statistique du nombre d'entrées est en moyenne de 56'000 entrées par an. 56'000 entrées par an, cela ne tient pas compte des enfants en-dessous de 6 ans qui ne paient pas d'entrée. Par conséquent, ils ne sont pas comptabilisés mais remplissent bien l'espace de la pataugeoire. En 2018, on peut compter 63'858 entrées. Je pense que l'on a eu un été qui a été quand même assez favorable et assez clément.

Au niveau du profil client, il faut citer les points forts de cette piscine. Un rapport qualité prix qui est optimum, peut-être pour ceux qui ne le savent pas les tarifs sont de 4,50 francs pour les adultes et pour les jeunes jusqu'à 16 ans de 2,50 francs. Ce sont des tarifs qui sont très avantageux. Un positionnement qui est concurrentiel dans le Valais central, une orientation pluri-clientèle, avec un développement d'offres diversifiées pour toutes les catégories d'âge, une durée d'utilisation qui est très différenciée, cela va de 30 minutes à plus de 8 heures pour certaines personnes qui s'installent pour la journée. Le segment de clientèle est très étendu. Il y a des nageurs tout public, sportifs hors club, il y a des seniors, des parents, des bébés, familles avec enfants ou adolescents, des touristes et des personnes de passage (c'est aussi un endroit qui est fréquenté par des gens qui viennent en visite dans notre ville), des adolescents, des jeunes adultes, des familles avec des personnes en situation de handicap, les écoles primaires, secondaires (les écoles jouent aussi un rôle important), des clubs sportifs et des groupes.

Sur cette dernière diapositive ce sont les parcelles de la ville. Vous voyez que la ville possède la parcelle n°1212 de 17'111 m². Je passe la parole maintenant à Monsieur Alain Dougoud qui est ingénieur conseil, mandaté par le bureau Kannewischer.

Dougoud Alain, Ingénieur Conseil. Comme on l'a dit, je suis ingénieur conseil. Cela va faire 20 ans, l'année prochaine, que je travaille sur les piscines; les dernières réalisations sont les bains thermaux de Brigerbad par exemple. On a développé une étude stratégique avec le service de la construction et le service des sports. On a, dans cet élément, la zone sportive qui comprend le bassin de 50 mètres et le bassin plongeon, et la zone ludique qui comprend la pataugeoire, le bassin non nageur et les toboggans. Par rapport à cela, on a développé des blocs qui sont numérotés de A à G, mais qui ne sont pas dans l'ordre chronologique. On a décidé un ordre chronologique pour une réalisation par étapes qui serait possible; cela ne veut pas dire que la chronologie ne pourra pas être changée. On a



refait, ce printemps 2018, la filtration des bassins. Ce qui est prévu après ce sont les blocs B et C pour les nouveaux bassins, plongeon et toboggans, ensuite la nouvelle pataugeoire, ensuite le changement des WC, l'îlot central, ensuite les blocs vestiaires côté ouest, la séparation du bassin olympique et du bassin non nageur, la zone d'accueil et une option, une bulle chauffée. En ce qui concerne la filtration, comme je l'ai dit, on l'a changée en 2018. C'étaient les anciens filtres qui étaient touchés. Ils avaient déjà des fuites. On a réussi à les tenir pendant 5 ans, et il y a eu à nouveau des fuites qui sont apparues. C'est pour cette raison qu'on a dû changer ces filtres. Maintenant, on a une installation neuve qui correspond à la nouvelle norme SIA. On a fait l'assainissement des filtres et on a fait aussi une récupération de chaleur du groupe Mutuel. On récupère la chaleur du refroidissement des bâtiments du groupe Mutuel pour chauffer la piscine en été. Avant, la piscine était chauffée au gaz, ce qui ne correspondait plus à la loi fédérale.

Le bloc A serait envisagé pour rénover les vestiaires ouest avec, bien entendu, un équipement pour les personnes à mobilité réduite et des nouvelles douches, WC, etc. ainsi que la canalisation qui est dans un état déplorable. L'îlot central qui est aussi vétuste sera rénové avec la possibilité de mettre des panneaux solaires dessus pour pouvoir faire la production d'eau chaude, en plus de réhabiliter les installations électriques et les installations sanitaires. Actuellement, on a refait un nouveau toboggan et on pourrait faire une nouvelle pataugeoire. Voici un exemple d'une réalisation qui a été faite à Coire avec un bassin inoxydable, pour vous montrer ce que l'on pourrait avoir avec une possibilité d'ombrage pour les petits pour les protéger. L'ancienne installation de filtration devrait être mise à jour. Il faut réaliser de nouveaux toboggans car les toboggans actuels arrivent directement dans le bassin non nageur ce qui ne représente plus les normes du BPA, et on pourrait avoir d'autres toboggans comme un toboggan 3 pistes avec chronomètre, comme cela a été fait à la Chaux-de-Fond. Mais ce sont toujours des suppositions.

Ce qui est important, c'est d'éliminer l'arrivée du toboggan dans le bassin non nageur qui génère une situation de risque. Il faut également refaire les bassins. Actuellement ils ne sont pas séparés c'est-à-dire que l'eau du bassin non nageur va dans le bassin nageur. D'autre part, le bassin du plongeon élimine des lignes d'eau que l'on ne peut pas utiliser à cause du plongeoir. Donc, on aurait une séparation propre des deux bassins qui serait plus sécurisée pour tout le monde et qui augmenterait les lignes d'eau du bassin nageur.

C'est un bassin actuellement en carrelage qui date de 1954. Les goulottes sont vétustes et la répartition de l'eau n'est plus tout à fait à jour. On n'a pas eu de problème de sanitaire jusqu'à maintenant et avec l'amélioration que l'on a réalisée, entre autre la désinfection, on n'a pas eu de problème du tout cette année par rapport au laboratoire cantonal. L'une des idées que l'on a émise aussi, serait de déplacer justement le bassin plongeon et de faire par exemple un mur de varappe où l'on tombe dans l'eau. C'est clair que l'on ne va pas faire le plongeon en même temps que la varappe mais c'est gérable. C'est une situation par exemple que l'on trouve à Renens.

Il faut aussi améliorer la caisse. Actuellement, la caisse de St-Guérin est déplacée sur la caisse de la Blancherie. Donc, quand St-Guérin est fermé, la Blancherie est ouverte. Et vice-versa. Les deux ne sont jamais ouvertes en même temps. Cela pourrait aussi, sur le long terme, augmenter la période d'été.

Pour finir, une option qui doit encore être discutée. Ce serait de faire une bulle chauffée. Cette bulle chauffée pourrait être raccordée aux conduites à distance d'Uvrier qui devraient être amenées dans le même secteur. C'est une réalisation qui a été réalisée aussi à Coire par étape, année après année, en fonction des budgets qui ont été libérés.

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Il s'agit là bien sûr des travaux de rénovation, il s'agit aussi de maintenir l'attractivité de ce lieu qui est franchement très utilisé et très apprécié des citoyens et des gens qui le fréquentent. Il faut également répondre aux exigences en matière de sécurité et d'hygiène parce que c'est vrai que lorsque l'on se trouve confronté à des infrastructures qui vieillissent, il y a vraiment des problèmes d'hygiène et de sécurité qui peuvent se présenter. Jusqu'à maintenant tout a été très bien entretenu. Mais maintenant, on se retrouve quand même avec des structures à changer. Peut-être dire que l'enveloppe globale du crédit d'engagement qui vous sera



proposée au début du printemps prochain, est une enveloppe globale de 11 millions, en sachant que dans ces 11 millions, il y a un million et demi qui ont déjà été investis dans le changement des filtres à sable. C'était vraiment une urgence qui devait pouvoir permettre à la piscine de continuer d'être fonctionnelle. Et puis, dans le budget 2019, il y a aussi un montant d'un million et demi qui a été budgétisé pour pouvoir faire le remplacement du toboggan à 3 pistes qui devient usé et qui a vraiment besoin d'être changé. C'est un plan de rénovation qui va se faire étape par étape. Chaque année, un montant sera remis au budget. Je pense que c'est important de savoir que cette piscine a vraiment une fréquentation de très bonne qualité et qu'elle fait partie d'un élément central dans le quartier où elle est. Nous allons en aucun cas toucher à l'architecture globale de cette piscine parce qu'elle a quand même un caractère très marqué avec des vestiaires qui sont sur le pourtour. Et cela, c'est quelque chose qui va rester; il n'y a absolument pas de changement drastique au niveau de cette architecture. On en a parlé avec notre architecte de ville et cela nous paraît important de garder cette identité et ces traits de caractère.

Je vous remercie pour votre attention. Peut-être vous rappeler que le calendrier prévisionnel serait donc l'envoi d'un message au Conseil général au début du printemps 2019 et puis le vote du crédit d'engagement en fin de printemps 2019.

Je pense qu'il y a encore beaucoup de questions qui sont en suspens. C'est au moment du crédit d'engagement que nous serons disposés à revenir répondre à des questions beaucoup plus précises et peut-être plus concrètes.

L'idée était de vous donner une information suffisamment à l'avance. Je pense que c'est une demande du Conseil général et l'on est tout à fait favorable à cette information. Merci de votre attention.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci beaucoup pour votre présentation. J'ouvre les questions sur ce sujet.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Une question qui dépasse le cadre de cette rénovation mais que sûrement d'autres personnes se poseront : c'est cette fameuse utilisation, aujourd'hui alternée, entre la piscine couverte et la piscine découverte. Est-ce que c'est quelque chose qui va être repensé pour la suite, à savoir que de temps en temps la belle saison se prolonge ? Comment cela sera pris en compte ? Alors que l'idée initiale du projet qui se rapprochait de l'ancienne piscine permettait de le faire et que l'on n'aura du coup pas dans cette variante.

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Oui, effectivement. Il faut savoir que gérer une piscine, cela représente une infrastructure très lourde. Il faut avoir des gens qui sont formés et qui ont des brevets de maître-nageur. On ne peut pas simplement utiliser du personnel non formé. Il y a une lourde responsabilité, et puis c'est clair que si l'on envisageait d'ouvrir plus longtemps l'une ou l'autre des piscines, cela impliquerait d'avoir des moyens supplémentaires, entre autres financiers et en personnel. Il faut savoir aussi que de trouver des gens formés ce n'est pas facile dans le milieu professionnel et que les maîtres-nageurs chevronnés sont vivement convoités par toutes les piscines du Valais et de la Suisse romande.

On a fait, cette année, un essai avec la piscine de la Sitterie où on a laissé une période d'ouverture un petit peu plus longue, compte tenu des beaux jours qui nous étaient offerts. Je pense que l'on va continuer cet essai pendant quelque temps encore, quelques années, pour pouvoir en tirer un bilan.

Le bilan a été mitigé. Il n'y a pas eu la foule, mais il y a quand même eu une fréquentation certaine. On va se laisser un petit peu de temps pour vraiment pouvoir penser à cela.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. En tant qu'ancien nageur du cercle des nageurs de Sion, je ne peux que me réjouir de la rénovation annoncée. Maintenant ce qui m'intéresse c'est aussi un petit peu le futur. J'ai vu qu'au nord de la parcelle se trouvaient encore les parcelles 1211 et 1231.



J'aurais voulu savoir si elles appartiennent à la Ville et si, le cas échéant, on aurait pu les utiliser étant donné que le lieu avait été jugé, il y a peu, beaucoup trop étriqué.

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Oui effectivement ces parcelles appartiennent à la Ville et nous avons aussi examiné la possibilité soit d'étendre, soit d'utiliser ces parcelles. C'est encore un peu prématuré pour vous donner une réponse, mais c'est clair. Il y a aussi un problème de parcage qu'il ne faut pas négliger parce que les gens, je crois, apprécient aussi de pouvoir se parquer relativement proche de la piscine.

Theler Maud, Conseillère générale, AdG. Vous parlez d'adaptation pour les personnes en situation de handicap. Qu'est-ce qui a été pensé de plus que les adaptations que j'ai entendues là, parce qu'actuellement, c'est quasi impossible d'aller à la piscine que ce soit la piscine couverte ou la piscine découverte. C'est un sujet qui revient régulièrement auprès des personnes en situation de handicap, au niveau de l'accès au bassin, au niveau de l'accès à certains vestiaires. Pour vous donner un exemple, pour la piscine couverte, ce sont les maîtres-nageurs qui nous prêtent leur vestiaire parce que c'est le seul qui est vraiment accessible. Alors qu'est-ce qui a été pensé vu que l'on est en train de revoir comment rénover tout cela.

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Je vais laisser Monsieur Dougoud répondre mais ce que je voulais vous dire c'est que c'est une préoccupation. C'est clair que si l'on fait des vestiaires avec une accessibilité aux personnes à mobilité réduite, il faut aussi pouvoir imaginer que ces gens puissent entrer dans la piscine d'une façon correcte. Je vais vous passer la parole pour que l'on puisse vous donner des éléments.

Dougoud Alain, Ingénieur Conseil. En ce qui concerne la mobilité pour les personnes à mobilité réduite, c'est clair que tous les vestiaires doivent être de plein pied. C'est aussi une des idées d'avoir des vestiaires ouest, d'avoir des WC et des douches pour les handicapés, plus une mise à l'eau. D'abord, pour ceux qui peuvent marcher, avoir des mains courantes correctes avec des escaliers qui sont à la bonne dimension et autres pour pouvoir se tenir, pour pouvoir descendre dans le bassin non nageur par exemple. Et si on veut aller dans le bassin nageur, d'avoir un ascenseur, une chaise à mise à eau.

En ce qui concerne St-Guérin : je dois passer la parole au chef de service étant donné qu'il y a eu un projet qui avait été fait pour St-Guérin d'amélioration des vestiaires et autres. Donc cela aurait passé aussi à ce niveau-là. Par contre, je ne sais pas à quel moment le financement est en route.

En ce qui concerne la Sitterie, je sais déjà qu'il y a des propositions qui sont en cours : de pouvoir descendre depuis la route en direction de la buvette. Là aussi, il y a des améliorations qui sont en planification.

Crittin Blaise, Ville de Sion. Oui Madame la Conseillère générale, effectivement l'ordre des priorités a été présenté de manière tout à fait correcte par Alain Dougoud. La piscine de la Blancherie au niveau de la réflexion est la priorité 1, mais dans le même temps au niveau de la Sitterie, on va mettre l'accent sur ces accès de mobilité. Et puis comme on a déjà "un bout de quelque chose" à la piscine couverte ce serait la deuxième priorité pour améliorer, effectivement, l'accessibilité à toute personne.

Theler Maud, Conseillère générale, AdG. Si je peux juste donner une petite expérience : on ne pense pas toujours quand les gens doivent entrer dans les piscines découvertes au fait qu'elles doivent souvent passer par des bassins d'eau; on pense rarement à cela mais souvent il y a tout qui est accessible mais il y a ce bassin que les personnes à mobilité réduite ne peuvent pas passer. Donc, merci d'être attentif à cela.

Dougoud Alain, Ingénieur Conseil. Les pédiluves sont toujours un problème et les nouveaux pédiluves sont normalement en pente. On ne fait plus ces pédiluves carrés comme maintenant; c'est le cas avec un bassin fermé. Ce sont des pédiluves en pente avec le point bas au milieu et ils peuvent ressortir de l'autre côté. Le pédiluve a pour effet de ne pas amener les saletés de l'herbe dans le



bassin. C'est ce que l'on essaie d'éviter. C'est le laboratoire cantonal qui le demande. On arrive suivant les cantons à faire de petites dérogations ou inciter les gens à se doucher. Si tout le monde le faisait, on n'aurait pas besoin de pédiluves.

Pallara Juan Carlos, Conseiller général, AdG. Merci pour la présentation pour la piscine. J'avais juste une question par rapport à l'amélioration sur les moyens d'accès externes. Qu'en est-il de la mobilité douce ? On sait que l'on est près de la gare, mais est-ce qu'il y a quelque chose qui a été prévu à ce sujet ?

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. J'ai pris bonne note de votre question sur la mobilité douce. C'est clair que l'on n'a encore pas fait un plan d'aménagement autour de la piscine. On est vraiment dans une rénovation et des travaux à entreprendre dans la piscine. C'est clair que cette réflexion va être faite, l'idée étant de favoriser la mobilité douce et surtout d'éviter que les gens se déplacent essentiellement en voiture.

Mayor Noémie, Conseillère générale, PLR. Une petite question par rapport à Ronquoz 21. Le quartier risque de pas mal changer autour de la piscine. Est-ce que c'est quelque chose qui a été pris en compte pour réfléchir à cette rénovation ? Je ne sais pas si peut-être il y aura plus de gens qui vont fréquenter la piscine ou si l'utilisation pourrait être un petit peu modifiée par rapport à ce changement de quartier.

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Cette piscine peut encore absorber un petit peu plus de monde. C'est clair que l'espace est relativement restreint au niveau de l'agrandissement de cette piscine puisqu'elle est quand même entourée d'immeubles. Mais ce sont des aspects que nous allons considérer, bien entendu.

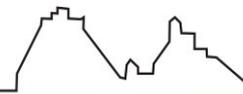
Ulrich Daniel, Conseiller général, PLR. Une petite question qui concerne le budget 2019. Au budget, on a un montant d'un million et demi. Est-ce que ce budget est déjà compté dans les 11 millions prévus et si ce million et demi sera utilisé avant que l'on accepte le message qui sera présenté au printemps ou est-ce qu'il y aura une attente que le message ait passé devant le Conseil général pour faire ces travaux ?

Pardo Nadine, Conseillère municipale, PLR. Il est clair que les montants budgétisés, tant celui de cette année que celui de l'année prochaine, sont des montants importants et qui sont nécessaires. C'est clair que le crédit d'engagement ne sera pas de 11 millions. A ce moment-là, il y aura une déduction des montants qui ont déjà été utilisés pour une partie et budgétisée pour l'autre. Mais le crédit d'engagement sera au printemps de l'année prochaine.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. Merci pour votre présentation. Nous passons maintenant au point 5 de l'ordre du jour. La stratégie de l'aéroport. J'invite M. le Président, Philippe Varone, à venir nous présenter la stratégie de l'aéroport.

V- Stratégie de l'Aéroport.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. A mon tour de vous donner quelques informations sur l'avenir de l'aéroport. Je vous avais informés que le Conseil d'Etat et le Conseil municipal avaient défini une stratégie par rapport à l'aéroport. Le Conseil d'Etat a souhaité communiquer assez rapidement. Donc, je vais vous donner les éléments principaux qui composent cette stratégie ; vous rappeler peut-être le contexte actuel. Vous savez qu'il y a un accord qui a été signé entre la Confédération, le Canton et la Ville de Sion, au mois de décembre 2016, qui prévoyait le retrait des forces aériennes militaires, qui prévoyait aussi le sauvetage du centre de préapprentissage avec 32 apprentis, qui annonçait la venue de la police militaire et puis surtout qui demandait à l'Etat et à la Ville de réfléchir à l'avenir de cet aéroport. Ce que nous avons donc aujourd'hui, c'est effectivement depuis le 1er janvier 2018, un retrait effectif des forces aériennes. On voit qu'il y a très peu de vols qui se déroulent sur la place aéroportuaire de Sion. Par contre, dans l'air, on continue à voler. Cela restera un élément pour l'instant important. On est donc passé d'un aéroport militaire avec des activités civiles



à un aéroport civil avec une utilisation militaire restreinte, c'est ce que l'on appelle un aéroport de dégagement. Il faut aussi rappeler que la Ville de Sion est propriétaire de cet aéroport qu'elle assure son exploitation, au travers notamment du dicastère de Monsieur Joliat et de Madame le directeur Aline Bovier qui en assure la gestion quotidienne. La Confédération quant à elle est propriétaire des infrastructures militaires et aéroportuaires, donc tout ce qui concerne la tour de contrôle, le système d'approche, une partie de la piste. C'est vraiment entre Ville et Canton que nous avons la majeure partie des infrastructures liées à l'aéroport. En termes de financement, aujourd'hui, le canton participe à hauteur de 50% au déficit de l'aéroport et à la prise en charge des investissements. Nous sommes au bénéfice d'une concession d'exploitation qui va jusqu'au 31 août 2031. Cette concession a été accordée à la Ville de Sion et nous avons, jusqu'en 2021, un contrat de prestations avec l'armée qui est rémunérée à hauteur de 300'000 francs par année pour effectuer les activités de contrôle aérien et permettre aux forces aériennes de pouvoir atterrir si besoin.

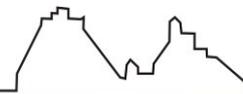
Les souhaits de la Ville de Sion, c'est une volonté qui a été affirmée par le Conseil municipal, c'est donner une dimension cantonale à l'aéroport. Aujourd'hui, on est persuadé que ce n'est pas à la seule Ville de Sion de prendre en charge cette infrastructure. La Ville souhaite rester propriétaire du foncier. Vous l'avez vu, nous sommes en grande partie propriétaire de ces infrastructures et on aimerait pouvoir participer au futur de l'aéroport au travers d'une société d'exploitation afin de pouvoir mieux structurer les différentes activités liées à l'aéroport. Du côté du canton, je me fais le porte-parole du conseiller d'Etat Darbellay qui était avec nous dans ce Copil. C'est vraiment d'intégrer l'aéroport civil de Sion dans la stratégie touristique, industrielle, de formation, d'innovation, puisque ce sont tous ces aspects qui gravitent autour de cet aéroport, de pérenniser les installations sur lesquels il y a eu de gros investissements qui ont été réalisés ces dernières années, de valoriser les compétences (il y a des métiers autour de l'aéroport) et puis d'essayer d'avoir une vision concertée du développement économique et touristique valaisan. Je vous ai parlé de la place de Sion. Aujourd'hui, on atterrit à l'aéroport de Sion et après on se déplace dans des stations touristiques que ce soient celles de Zermatt, de Verbier ou de Crans-Montana; donc cela a des retombées pour l'ensemble du Canton. Alors comment avons-nous travaillé ? En fait, c'est un comité de pilotage qui était une des recommandations de ce fameux rapport de décembre 2016. Il y avait 4 représentants de la Ville, Monsieur le vice-président de la Ville, Monsieur le chef de service Georges Joliat, Madame le directeur Aline Bovier et votre serviteur, 4 représentants du Canton et 2 représentants de la fédération des communes. Je vous ai parlé de cette volonté d'ouvrir le périmètre aéroportuaire. Il y avait donc le président de la commune de Bagnes et le président de la commune de Conthey qui étaient dans ce groupe de travail et une co-présidence canton/ville pour les travaux.

Nous nous sommes réunis à 4 reprises. On a en plus assisté, participé ou encouragé diverses réunions sectorielles sur des aspects un petit peu plus techniques. On a bien sûr consulté nos parties intéressées, c'est-à-dire les usagers, les riverains de l'aéroport et tout ce qui concerne les métiers ou les activités un peu plus techniques comme l'OFAC (l'Office fédéral de l'aviation civile), Skyguide qui gère le contrôle aérien et des partenaires particuliers.

Les objectifs que nous avons définis pour ce COPIL, c'est de définir vraiment la stratégie de l'aéroport de Sion.

Le premier élément de la stratégie que nous avons arrêté, c'est vraiment de faire de l'aéroport de Sion un instrument de promotion économique et touristique cantonal. Cela nous paraît être la vraie réalité. Avant d'arriver à formuler ces objectifs, on a évoqué différentes hypothèses : ce que l'on a appelé les 3 B. Une première hypothèse, c'était la piste en herbe comme Bex : on réduit totalement l'activité commerciale de l'aéroport de Sion, même l'activité de jets d'affaires et on devient une place aéroportuaire plutôt pour ce qui est le loisir.

Deuxième B, c'est la Blécherette : modèle économique où l'on a effectivement de l'activité de loisirs et de l'activité de jets mais pas d'activité de développement commercial. Et le troisième modèle qui a été retenu comme hypothèse de départ par le COPIL, c'est ce qu'on a appelé Belp ou Berne qui lui est un aéroport aujourd'hui qui a environ le même nombre de mouvements que l'aéroport de Sion, qui a un peu plus de passagers puisqu'il en a 150'000, mais qui permet de développer toutes ces activités de loisirs, de vol commercial et de vol d'affaires.



C'est cette option de Berne Belp que l'on a retenue puisque c'est une option qui impose le maintien d'un contrôle aérien. Aujourd'hui, le fait d'être un aéroport de dégagement, c'est aussi une contrainte pour le maintien du contrôle aérien opéré par Skyguide.

Le deuxième objectif est visé par cette stratégie est vraiment de pouvoir développer de nouvelles technologies. Vous savez qu'aujourd'hui les métiers de l'aéronautique évoluent, que ce soit dans le domaine de l'énergie, dans le domaine de l'autonomie. Vous avez un projet sur la place aéroportuaire de Sion qui est l'avion électrique H55; on travaille sur les drones, on travaille sur les compétences aussi humaines qui sont là, notamment au travers des polymécaniciens qui sont formés. Nous avons l'EPFL, Ronquoz 21 qui ne sont pas très loin. Il y a donc des compétences. C'est vraiment pour nous une poursuite de cet espace de formation et de création et l'idée d'avoir peut-être un aéroport autour de nouveaux métiers liés aux nouvelles technologies nous paraissait importante. C'est vrai qu'aujourd'hui il n'y a pas en Suisse de formation de mécanicien en aéronautique. On pourrait donc imaginer développer une formation. Vous aviez du reste soutenu un postulat pour augmenter le nombre d'apprentis au centre de préapprentissage avec une orientation aéronautique. Le canton est toujours en train de travailler là-dessus et on reviendra vers vous avec cette mesure. Le dernier élément qui reste important dans cette stratégie c'est la coopération avec les forces aériennes. On est un aéroport de dégagement. On doit offrir un certain nombre de prestations, que ce soit pendant des manifestations comme le WEF, la patrouille des glaciers ou autre, soit dans le cas de la future police aérienne 24h/24h. Aujourd'hui, vous savez que l'on a des horaires bureaux avec nos avions, mais que demain on devrait avoir des horaires un petit peu plus ouverts et c'est clair que cela devrait imposer à l'aéroport de Sion aussi des éléments concrets.

Les axes de développement qui ont été choisis une fois que la stratégie a été développée, c'est le développement du vol d'affaires. Aujourd'hui, on a un peu plus de 40'000 mouvements de vols d'affaires. Ce sont ces jets qu'on aimerait pour certains pouvoir s'offrir mais qui coûtent relativement chers, qui ont peu de passagers, qui rapportent beaucoup à l'aéroport parce que chaque fois qu'ils se posent, c'est plusieurs milliers de francs qui rentrent dans les caisses de l'aéroport. C'est une aviation haut de gamme qui valorise toutes les infrastructures qui ont été faites notamment au sud de la piste. Et, aujourd'hui, avec 40'000 mouvements, on a à peu près le même nombre de mouvements que l'aéroport de Berne. En septembre, par exemple, il y avait plus de 120 mouvements par jour; on a fait plus de 4'000 mouvements de vol d'affaires sur l'aéroport de Sion. On voit donc qu'il y a une demande. Aujourd'hui, dans le monde, pour ce genre d'avions, les places aéroportuaires sont saturées et c'est vrai que l'on a là une attractivité assez forte.

L'augmentation du vol commercial, c'est ce que vous connaissez avec Air-Glaciers, avec Swiss qui va sur Londres ou sur Porto, avec Buchard. Aujourd'hui, c'est 32'000 passagers. Je vous ai parlé du modèle bernois à 150 '000. On voit donc là qu'on a une marge de progression par rapport à cette augmentation des vols commerciaux.

Autre élément qui est important; c'est tout le développement des activités annexes à l'aéroport. Aujourd'hui, il faut savoir, par exemple, que l'aéroport de Genève fait le 50% de son revenu avec les duty free, restaurants et autres que l'on fréquente avant et après nos vols. Il y a aujourd'hui, sur l'aéroport de Sion, des infrastructures à disposition, on a un parking, un restaurant, des kiosques, des locaux qui peuvent être affectés aussi pour développer une partie de cette affaire. Je l'ai dit, les contraintes restent celles d'un aéroport militaire, donc avec la fonction d'aéroport de dégagement.

Les effets et les conséquences que nous voyons dans la mise en place de cette stratégie, c'est que l'aéroport de Sion devient une vitrine économique et touristique du Canton. On va renforcer les collaborations, pas seulement avec la Ville de Sion, on va travailler avec l'ensemble des périmètres touristiques du Canton. Vous savez que le canton a aussi édicté un nouveau plan directeur cantonal, une nouvelle stratégie de mobilité dans lequel l'aéroport de Sion figure en bonne place et en toutes lettres, ce qui impliquera pour l'exécutif et le législatif cantonal de modifier la loi cantonale sur les transports pour inscrire cette volonté de maintenir l'aéroport et de le développer selon les axes que je vous présente. Ensuite, il y a un aspect un petit peu plus technique. Il y a cette fameuse fiche PSIA qui est en fait la fiche de coordination, de planification stratégique de l'aéroport, c'est avec elle que l'on règle tous les détails liés au périmètre aéroportuaire de Sion.



On a donc défini la stratégie. Maintenant, qui va l'implémenter ? Comment va-t-on la mettre en place ? C'est là que l'on a fait un choix de gouvernance. On a donc fait appel à Madame le professeur Laure Athias de l'IDEALP qui a étudié plusieurs modèles de gouvernance. Aujourd'hui, elle arrive avec un modèle de partenariat privé/public, institutionnel, de type concessionné. C'est un peu complexe mais cela signifie que l'on va faire entrer dans la société d'exploitation un partenaire privé dont le métier est de savoir exploiter un aéroport. Il en existe : Edeis, Vinci. Il y a des gens, des sociétés qui gèrent aujourd'hui des aéroports en Europe dont l'unique activité n'est pas forcément d'affréter des avions, de remplir les avions mais vraiment de gérer les aéroports. On pense que l'on aurait une valeur ajoutée importante de l'apport de ces privés. Il y a aussi des investissements à réaliser pour mettre aux normes l'aéroport; on les a estimés à environ 6,5 millions. Le fait d'avoir un partenaire privé dans la gestion de l'aéroport, le fait qu'il va mettre de l'argent aussi et qu'il soit directement impliqué dans la gestion et dans la valorisation des investissements qui sont faits, est important. C'est donc vraiment ce modèle de PPPI qui est retenu. En Suisse, il n'y a pas beaucoup de partenariat privé/public. Il y en a un dans le domaine de l'énergie. En fait on parle souvent de partenariat privé/public. Par contre, de vrais modèles de gouvernance qui retiennent ce type de stratégie et surtout de gouvernance sont assez rares.

Le dernier élément par rapport à la gouvernance est le calendrier. Il y a une première étape qui va être franchie. C'est celle du 1er janvier 2020 où le Canton et la Ville vont créer une société de projet. On va donc sortir techniquement l'aéroport des services de la Ville pour qu'il rejoigne cette société anonyme. L'idée est que le Canton et la Ville restent les deux actionnaires principaux de cette société et on va céder à cette nouvelle société la concession qui est aujourd'hui attribuée à la Ville de Sion. On sort l'aéroport, on va préparer ce travail en 2019. Au 1er janvier 2020, vous n'aurez plus dans les comptes et les budgets que vous étudiez aujourd'hui, le détail des postes de l'aéroport. Vous aurez l'intervention de la Ville, donc la subvention de la Ville à l'aéroport, mais ce sera cette société anonyme qui reprendra sa gestion. En 2023, l'idée est d'avoir cette fameuse société avec ce PPPI qui soit constituée. Il nous faut 3 à 4 ans pour préparer un appel d'offres, pour permettre de régler la fiche PSIA, pour permettre de régler tous les éléments qui sont encore à faire sur le contrôle aérien, sur les rapports avec les militaires, pour donner des éléments très concrets à ces potentiels opérateurs d'aéroport qui feront, à ce moment-là, acte de candidature. On choisira le meilleur partenaire pour pouvoir assurer le développement. Vous voyez qu'il y a quasiment 3 ans qui sont nécessaires pour pouvoir finaliser ces travaux. L'idée est que, dans cette future société "d'exploitation" dont les contours devraient être plus ou moins définitifs en 2023, l'on ait 50% qui reste entre les mains de la Ville et du Canton. Nous voulons rester majoritaires dans cette société. Je ne ferai pas de parallèles avec des sociétés de remontées mécaniques, pas très loin de chez nous, mais on est convaincu qu'aujourd'hui en étant propriétaire du foncier, en voulant développer un outil de promotion économique, il est important que les pouvoirs publics restent majoritaires. Il y aura d'autres collectivités publiques. Je vous ai parlé des communes touristiques qui sont déjà autour de la table et qui viendraient rejoindre la Ville de Sion et l'Etat du Valais. On aurait un opérateur privé dont on estime que la part peut varier entre 30 à 40% mais cela dépendra de l'offre qui nous sera faite puisque l'on devrait pouvoir choisir notre opérateur. Voilà, Mesdames et Messieurs, la présentation des choix stratégiques qui ont été opérés par le Canton et la Ville concernant la gouvernance et le calendrier que nous souhaitons mettre en place. Je suis volontiers à votre disposition.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. Merci pour la présentation. M. le Président. Vous dites qu'il y aura d'autres collectivités publiques, communes, destinations touristiques, qui sont déjà autour de la table. Si on revient au slide précédent, sauf erreur, vous avez dit qu'il y avait des investissements qui seraient faits d'ici 2020. Est-ce que les grandes stations, les stations alpha, Zermatt, Verbier et Crans-Montana vont participer de manière conséquente ou juste anecdotique dans ce projet vu que, finalement, on sait que la clientèle va principalement vers ces destinations ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Il y a effectivement un certain nombre d'investissements qui sont programmés. Vous en connaissez un certain nombre dont les réfections du tarmac. Aujourd'hui, on doit assurer en tant qu'exploitant Ville de Sion le fonctionnement de l'aéroport. Ces investissements vont donc continuer à être financés par la ville et par le canton puisque l'on maîtrise ce foncier que l'on n'entend pas forcément le partager aujourd'hui en termes de Ville de Sion. Par contre, pour les nouveaux investissements, si on doit rénover l'aérogare, si on doit aménager des



locaux pour des duty free, pour des infrastructures, c'est clair que cela émerge à la nouvelle société dans lequel il y aura d'autres partenaires touristiques. Je pense qu'il faudra que l'on fasse très clairement le distinguo entre les infrastructures de base liées à la propriété du foncier et au cadre général qui doivent rester en mains publiques et les investissements qui sont liés à l'exploitation, au développement d'un modèle commercial qui sont à charge de la nouvelle société, notamment de ce partenaire privé.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. Merci pour cette intéressante présentation. J'avais une question concernant finalement le rôle de l'armée. C'est vrai que pendant quelque temps, on imaginait que c'était une excellente nouvelle que l'aéroport reste un aéroport de dégagement. Là, je ne sais pas si c'est l'impression contraire en se disant que finalement aujourd'hui l'armée nous paie environ 300'000 francs pour les activités qu'elle maintiendrait. Est-ce une chance d'avoir ce montant pour les années futures ou est-ce plutôt un frein pour le développement de cette future société ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Aujourd'hui c'est clair, l'armée a besoin de l'aéroport de Sion. L'armée a besoin d'aéroport de dégagement. On a beaucoup de chance. On est dans une région où il fait beau, où l'on a un ciel dégagé. Je vous ai dit que l'activité de surveillance militaire, à condition qu'il y ait des avions qui volent, va être développée. Donc, je crois que la remise en question de l'aéroport civil de Sion comme aéroport de dégagement n'est pas faite.

Ce qui est nécessaire est de définir la relation la plus avantageuse pour l'aéroport civil avec nos militaires. Nous pensons clairement que les 300'000 francs aujourd'hui ne sont pas suffisants pour faire face à ces éléments, notamment par rapport aux contrôles aériens. Je ne veux pas rentrer dans le débat, c'est assez complexe mais aujourd'hui l'armée prend en charge une partie des coûts de contrôle aérien pendant les heures d'ouverture militaire. Si, demain, l'armée venait à se retirer, ce sont des coûts qui émergeraient à l'aéroport civil et là on a besoin aujourd'hui de trouver un bon dialogue, un bon chemin avec les forces aériennes, aussi pour la prise en charge de ces frais.

Aujourd'hui, le dialogue est bon. Nous sommes en train de mettre en place ce fameux accord de principe dans lequel on se répartit les biens, dans lequel on essaie de trouver les modalités de la collaboration. Mais aujourd'hui, on doit mettre un petit peu de pression sur les forces aériennes pour qu'elles restent un partenaire solide, financièrement et structurellement pour l'aéroport civil. Elles se sont engagées pendant les 10 prochaines années à garder l'aéroport de Sion comme aéroport de dégagement. Donc on a un petit peu de temps pour y arriver.

Varone Gérard, Conseiller général, PDC. J'aimerais continuer sur cette idée des 300'000 francs qui sont versés par la Confédération. Est-ce qu'il n'est pas possible d'augmenter ce montant, de renégocier ce montant avec la Confédération ? 300'000 francs, cela correspond par exemple au prix du déneigement quand on a l'opération Blanche-Neige. 300'000 francs, c'est un peu une plaisanterie pour de la Confédération.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je crois que j'ai partiellement répondu. C'est clair que l'armée investit. C'est elle qui refait la piste. Vous savez que l'on est en travaux pour la deuxième moitié de la piste. La première moitié a été faite il y a quelques années. C'est vraiment l'armée qui a pris intégralement en charge ces frais.

Aujourd'hui, l'armée continue à assumer ce à quoi elle s'était engagée par rapport aux investissements. Je reviens effectivement sur ce montant. Pour nous, il n'est pas suffisant et il devrait être modifié à la hausse dans le cadre d'un vrai partenariat sur le long terme parce que l'on sait que l'armée a besoin de l'aéroport de Sion comme aéroport de dégagement.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. Suite aux informations qui nous ont été données ce soir et les informations parues dans la presse, le groupe des Verts tient à faire part de son scepticisme par rapport à ce qui est planifié pour le futur de notre aéroport. Sans grande surprise, on se dirige vers la régionalisation de cette infrastructure et son pilotage en collaboration avec un opérateur privé. Selon Madame Athias, professeur rattaché à l'université de Lausanne, un partenariat



avec le privé constitue la meilleure des solutions pour notre aéroport. Reste cependant à convaincre des investisseurs à se lancer dans une telle aventure et surtout à être prêts à débours des millions, année après année, dans une infrastructure largement sous utilisée à l'heure actuelle.

Si l'on se fie à ce qui s'est passé jusqu'à ce jour et à la situation que connaissent les aéroports comparables de Berne et de Lugano, on s'aperçoit que les compagnies aériennes ne se bousculent pas pour desservir ces destinations mineures. Le contexte s'avère donc pour le moins morose.

Durant le délai de 4 ans prévu pour mettre en place la nouvelle gouvernance, notre commune va devoir budgétiser des sommes non négligeables, sans certitude d'un retour sur investissement. Ce qui a été dit ce soir et ce qui a été écrit dans la presse ne convainc pas Les Verts sédunois. La manière dont on envisage le futur de notre aéroport ne répond pas vraiment aux préoccupations suivantes :

Le retrait partiel de l'armée, quoique l'on en dise, aura un impact financier très important pour les collectivités publiques, soit la ville et le canton. Selon le rapport du professeur Laure Athias, le déficit généré par ce départ est estimé à 8 à 10 millions de francs par an. Qui prendra réellement à son compte une telle somme ? S'ajoutent à cela des montants importants à trouver pour poursuivre la rénovation de certaines infrastructures, comme les voies de roulement notamment. En rapport avec les 14 millions de nuitées annuelles réalisées par la branche touristique valaisanne, la moyenne des touristes transitant par l'aéroport demeurent un marché de niche. Ces 25 dernières années, nos autorités n'ont pas ménagé leurs efforts pour y remédier. Cependant, le nombre de touristes empruntant l'avion pour se rendre en Valais stagne encore et toujours. Seule consolation (mais en est-ce vraiment une ?), le nombre de Valaisans qui utilisent cet aéroport pour se rendre en vacances hors de Suisse est lui en augmentation. Est-ce le rôle de la Municipalité et du Canton de subventionner le départ en vacances d'une partie de notre population ? Suite au rapport du comité de pilotage toujours, toute une série de questions ou de préoccupations restent vives. Sion demeurant un aéroport de dégagement pour l'armée, quelles vont être les réelles exigences de cette dernière ? Quelles contraintes va-t-elle poser pour son utilisation par des appareils civils sachant qu'à tout moment elle peut interrompre le trafic habituel ? A-t-on déjà mesuré les effets négatifs provoqués par une augmentation des vols civils en termes de nuisances sonores et environnementales. Quel va être le seuil de tolérance de la population civile face à la multiplication des vols ?

Face à la recrudescence des vols un peu partout dans le monde avec pour conséquence des dégâts relativement importants causés à l'environnement, les deux partenaires qui se sont engagés dans la réflexion sur le développement de notre aéroport, soit la Ville et l'Etat, n'auraient-ils pas intérêt à mettre plutôt l'accent sur le développement de l'offre ferroviaire. Une solution qui serait nettement moins coûteuse et plus en phase avec l'urgence climatique. Pour quelle raison ne pas miser avant tout sur le doublement de la ligne du Lötschberg accordé par le Conseil fédéral la semaine passée et la mise en place de trains spéciaux sur la ligne du Simplon, par exemple, pour faciliter l'arrivée des touristes dans notre canton ? Au-delà des enjeux climatiques liés à un mode de transport particulièrement polluant, les Verts ne comprennent pas cette volonté qui œuvre depuis des décennies, à espérer l'essor de l'aéroport alors que les données socio-économiques, bassin de population concerné et présence des aéroports de Genève, Zurich et Milan à proximité, montrent que ce développement n'est tout simplement pas possible dans le marché aérien actuel.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je ne sais pas si cela appelle des réponses. Je crois que c'est une prise de position que j'entends. Je vous l'ai dit, l'aéroport de Sion, pour le Conseil d'Etat et pour le Conseil municipal, est un enjeu de développement touristique et économique. Il ne repose pas sur un seul pilier mais sur plusieurs, telles que la formation, les activités technologiques, l'aviation d'affaires et l'aviation commerciale. On est convaincu que l'on n'a pas forcément les capacités, le potentiel pour développer uniquement un des piliers mais bien les quatre. Aujourd'hui, on doit constater qu'un certain nombre de personnes viennent chez nous en avion, notamment en hiver, qu'ils atterrissent à Genève qui est un aéroport complètement surchargé et que, là, il y a un potentiel d'accueil pour une partie de cette clientèle touristique. Pour le reste, je crois que j'ai déjà eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises. Je prends note de vos remarques sur l'intermodalité entre le ferroviaire. Je pense que ce sont des modes que l'on ne doit pas opposer mais bien au contraire voir dans la complémentarité.



Le Conseil municipal et le Conseil d'Etat partagent cette vision.

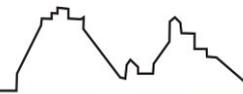
Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. M. le Président, je vous remercie pour cette présentation. J'aimerais connaître la répartition des 51% qui seraient partagés entre ville et canton. Je vous explique ma préoccupation. J'espérais que la Ville de Sion garderait quand même une certaine emprise sur le développement de cet aéroport. J'entends bien que vos projets se concentrent sur la promotion économique et touristique de la région et du canton, mais je n'ai pas entendu parler des soucis de maintenir une qualité de vie pour notre ville. Il faut bien que l'on se rende compte que cet aéroport est placé au centre de Sion. Ce qui n'est pas tout à fait la même chose à Belp Berne. En citant les chiffres de fréquentation, vous avez bien dit qu'à Berne il y avait 150'000 passagers avec 40'000 mouvements. Chez nous, nous avons 40'000 mouvements mais 33/34'000 passagers. Personnellement, je ne voudrais pas voir un développement tel que l'on arriverait à 150'000 passagers à Sion. Je vous le dis franchement. Suite à l'intervention de mon collègue Jean-Paul Mabillard on se rend compte qu'il y a quand même des limites au développement potentiel que l'on peut espérer. Ce que j'aimerais voir dans la stratégie que l'on adopte, c'est une préoccupation également par rapport à la cohabitation entre la ville et l'aéroport. Combien de développement voulons-nous ? Est-ce que la Ville de Sion va pouvoir garder une maîtrise sur ce développement aussi ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Pour l'instant, la répartition du capital entre le canton et la ville n'a pas été définie. C'est quelque chose que l'on va devoir étudier dans les prochains mois en 2019. La Ville, je vous le rappelle, avec le Canton veut rester majoritaire dans cette société. C'est bien pour maîtriser les aspects que vous évoquez. On parle de la maîtrise du foncier. Je vous ai parlé de la fiche PSIA qui est le terrain de jeu dans lequel le futur aéroport va se développer. C'est là que nous pouvons définir les règles, notamment par exemple en termes d'heures d'ouverture d'un aéroport, (c'est vrai qu'aujourd'hui on a un aéroport qui ouvre à 8 heures le matin et qui ferme avec l'arrivée de la nuit).

On peut donc avoir des horaires qui varient d'été en hiver. Il faudra que l'on trouve des horaires qui permettent le développement de l'activité commerciale et qui préservent la qualité de vie des citoyens. Je crois que le Conseil municipal s'était engagé à l'époque pour remettre en question, en tout cas se questionner sur la présence des jets militaires sur son territoire parce que l'on se rendait compte de ce développement de la ville, du danger que cela pouvait aussi représenter. On va donc être attentif à ce que l'aviation civile ne remplace pas des nuisances que l'on ne souhaitait plus voir sur le long terme supportées par les citoyens de la ville. Nous avons aujourd'hui un excellent partenariat avec l'ARAS (les riverains qui soutiennent un développement harmonieux) qui nous encourage même certaine fois à aller plus vite ou plus loin que ce que l'on aurait pu imaginer dans le cadre du développement de l'aviation civile. Mais là, c'est vraiment le rôle du politique et du Conseil municipal de définir les règles du futur fonctionnement de cet aéroport afin de mettre des garde-fous pour éviter que l'on ait une aviation civile qui péjore la qualité de vie de l'ensemble de ce Valais central qui effectivement entre deux vallées assez étroites doit caser un aéroport, une voie de chemin de fer, une autoroute, une ville et un Rhône. On est donc, effectivement, dans un périmètre où la cohabitation est un exercice d'équilibrisme parfois.

Mayor Noémie, Conseillère générale, PLR. Vous avez parlé dans votre présentation d'un pôle de recherche en aéronautique que l'on pourrait réaliser à l'aéroport. Est-ce que l'HES et l'EPFL ont déjà été contactés à ce sujet ? Si oui, quelle a été leur réaction ? Et comment pourrait-on voir le rôle de ces acteurs académiques dans le développement de l'aéroport ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Aujourd'hui, on est en symbiose avec ces formations qui ne sont pas très loin, qui sont à quelques encablures de l'aéroport. Je vais citer l'exemple du H55; cet avion électrique de Monsieur Borschberg qui est né de la collaboration entre les milieux académiques ; donc, du savoir-faire qui est développé autour d'Energypolis et la mise à disposition de l'aéroport comme terrain d'expérimentation et de développement. Je pense que c'est au travers de cette collaboration et cohabitation que l'on doit travailler. Aujourd'hui, les acteurs se parlent et quand on fait une présentation du pôle de formation du Valais central et de Sion, l'aéroport, pour moi, en fait clairement partie.



Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. Je voulais juste clarifier ce que j'ai entendu. La ville, le Conseil municipal, à l'intention de maintenir une majorité dans les parts, dans les 51% ; ce qui voudrait dire que la Ville de Sion aurait au minimum 26% des parts ? Merci de clarifier.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je n'ai pas dit cela. J'ai dit que la Ville et le Canton souhaitaient maintenir le 51%. La répartition des 51% entre Ville et Canton n'est pas encore définie.

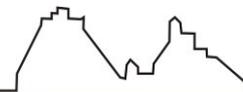
Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Merci. Je n'ai plus de prise de parole. Nous passons au point 6 : politique de communication. J'invite Madame Judith Mayencourt, chargée de communication, à venir rejoindre M. le président pour la présentation de la politique de communication.

VI- Politique de communication.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je vais laisser la parole à Madame Judith Mayencourt. Je vous ai parlé lors des précédents plenums de la politique de communication. Madame Mayencourt qui est là depuis près d'une année a pu apprendre à connaître la ville, a pu apprendre à connaître les besoins des autorités politiques, de l'administration et de nos citoyens. Le Conseil municipal lui a demandé de nous présenter un concept de communication, une politique de communication. C'est ce que Madame Mayencourt va vous délivrer en quelques éléments. Comme cela a été dit par Madame la présidente du Conseil général, le document complet vous sera remis.

Mayencourt Judith, Ville de Sion. Merci de me donner l'occasion de présenter ici le concept de communication de la Ville de Sion. Cela a été, comme l'a dit M. le président, un des grands chantiers, de longue haleine on va dire, que j'ai entamé en cette première année de chargée de communication de la Ville de Sion. Je vais déjà vous expliquer la démarche qui a été entreprise. J'ai d'abord étudié toutes sortes de documents existants, bien sûr les bases légales, les règles de communication de l'Etat du Valais, bien sûr également le rapport établi par le Conseil général en ce qui concerne la politique de communication (parce qu'il y avait déjà un gros travail qui avait été fait avant mon arrivée). J'ai conduit toute une série d'entretiens à l'interne auprès des chefs de service, des personnes qui étaient en charge de communication. Des entretiens à l'externe; je me suis rendue dans plusieurs services de communication de villes, on va dire de taille relativement comparable à la taille de la ville de Sion, je suis allée à Fribourg, à Neuchâtel ou encore à Vevey. J'ai aussi été en contact avec la Ville de Lausanne pour essayer de voir comment les différentes villes manageaient leur communication et j'ai également mené différentes recherches à travers des conférences publiques que l'on peut trouver. J'ai suivi un séminaire de l'Union des villes suisses. Voilà les travaux préparatoires pour poser les bases de la politique de communication. Le constat que j'ai pu dresser sur la situation qui prévalait avant mon arrivée, c'est qu'il existait déjà en ville de Sion beaucoup de supports de communication. Bien sûr, les contacts avec la presse mais la ville dispose également d'une brochure qui paraît plusieurs fois par année, le Sion 21 que vous connaissez. Il y a aussi des pages spéciales qui sont faites dans le Nouvelliste. Bref, il y avait déjà toute une série de moyens de communication qui étaient tout à fait bien posés en ville de Sion. Une absence remarquée qui peut paraître assez étonnante, c'est l'absence sur les réseaux sociaux, à l'exception de la page de la police municipale ainsi que la page qui s'appelle "trions malin" qui avait été créée lors de l'introduction de la taxe au sac. Ce sont les seules présences que nous avons sur les réseaux sociaux.

Selon une étude qui a été menée par l'IDEALP sur la politique des réseaux sociaux menée par les villes en Suisse, on n'est pas si en retard que l'on pourrait imaginer puisque de nombreuses villes n'avaient pas encore au moment où cette étude a été réalisée, c'est-à-dire l'année passée, de présence sur les réseaux sociaux et que celles qui l'avaient, avaient fait des expériences assez contrastées. Pour l'instant, on voit bien que la politique institutionnelle sur les réseaux sociaux n'est pas aussi évidente que l'on pourrait l'imaginer. Des journées comme aujourd'hui nous font penser qu'il faut un petit peu réfléchir avant de se lancer tête baissée. C'est évident que c'était une absence qu'il fallait constater.



Autre déficience, c'est le fait qu'il y avait une réelle envie à la ville de Sion de communiquer mais pas de politique de communication clairement établie, c'est-à-dire avec des objectifs qui lui sont fixés. Quant au processus de communication, il était établi. Il y avait déjà un guide de la communication auprès de l'administration mais ce guide était diversement appliqué. Voilà pour le constat. En ce qui concerne le plan d'action faisant suite à ce constat, c'est d'abord fixer les objectifs. Cela s'est traduit par un concept de communication de la ville qui vous sera remis, ainsi que par un guide pratique qui est en cours de réalisation et qui est une réactualisation des procédures qui avaient déjà été dressées. Et ensuite professionnaliser les processus, adapter les outils existants et créer les outils manquants (on pense bien évidemment à la question des réseaux sociaux).

Les principes fixés pour la politique de communication sont les suivants : Le premier principe est celui de la transparence. Vous savez que c'est un objectif qui est clairement établi autant dans la loi fédérale qui régit cette question que dans la loi cantonale. Il y a donc des bases légales tout à fait claires qui posent comme principe de base le principe de la transparence (on peut décider d'un secret sur la communication uniquement si l'on a des raisons impératives de ne pas communiquer. C'est le principe fondamental de la communication). Etablir une politique de communication active et passive, c'est-à-dire tout à la fois prendre l'initiative et faire connaître les choses comme de répondre aux sollicitations. L'autre grand principe, c'est une culture de la communication à implémenter dans l'ensemble de l'administration. Un chargé de communication peut bien sûr mettre en œuvre, faire connaître des choses pour autant que les informations lui remontent et qu'il soit lui-même au fait des choses et cela nécessite de faire comprendre les objectifs de la communication à l'ensemble de l'administration.

Les objectifs d'une politique de communication : il s'agit, bien sûr d'informer, c'est à-dire de donner accès aux informations, de diffuser ces informations, d'expliquer c'est-à-dire d'aller plus loin que l'information mais faire comprendre également les objectifs qui sont poursuivis par la Ville. Il s'agit également d'instaurer un dialogue avec les citoyens, de créer un esprit communautaire, de permettre une adhésion des citoyens à la politique qui est menée par la Ville, donc une compréhension qui doit quand même générer une adhésion. Enfin il y a des objectifs d'image : augmenter la notoriété, augmenter le rayonnement de la Ville. Voilà les différents objectifs qui sont définis dans la politique de communication.

Il faut également préciser les publics cibles. Ce sont autant le citoyen, les entreprises résidant à Sion, que les citoyens et entreprises qui sont intéressés à la ville de Sion peut-être pour s'y installer un jour ou simplement pour savoir ce qu'il s'y passe, ce qu'il s'y fait. Un autre public cible, ce sont les institutions publiques et parapubliques. Une ville est bien sûr en contact très étroit autant avec le canton qu'avec le réseau d'autres villes, autant au niveau cantonal qu'au niveau fédéral, avec toute une série d'institutions parapubliques. Ce sont donc autant de publics cibles potentiels. Un troisième public cible évident auquel on est confronté tous les jours, ce sont les médias. Le dernier public cible, ce sont les touristes, les personnes qui sont intéressées à venir à Sion, à connaître Sion, mais sous un angle différent que s'ils souhaitaient s'y installer de manière pérenne.

A partir de ces différents éléments, il faut trouver une cohérence et voir de quelle manière les moyens de communication existants peuvent remplir les objectifs que nous avons fixés. Vous voyez que chaque medium répond à des demandes qui ne sont pas tout à fait identiques, ce qui veut dire, qu'il faudra par la suite choisir le bon medium pour toucher le bon public et remplir le bon objectif. L'information aux médias, autant les conférences de presse, les communiqués de presse que les contacts directs ont pour objectif principal d'informer les citoyens, d'expliquer et de créer également une notoriété. A noter que les contacts médias qui sont poursuivis par la Ville de Sion touchent bien sûr en priorité les médias locaux et régionaux mais également les médias suisses, voire les médias étrangers. On est de plus en plus souvent interpellé, par exemple, lorsqu'une enquête est menée à un niveau suisse dans les différentes villes ou dans les différents cantons. Un exemple de la semaine dernière : dans le cas des affaires qui se passent à Genève, on se demande qu'elle est la pratique à Sion ou si une affaire comme cela était possible ici ou pas. Vous voyez que la réponse aux médias joue un rôle important en ce qui concerne la notoriété, également l'image de la ville de Sion. Le site internet est un autre moyen privilégié d'information. C'est informer, dialoguer puisque sur le site internet on veut à l'avenir développer une plus grande interactivité avec le citoyen à travers un guichet



virtuel. Ce sera une source importante de dialogue avec les citoyens et puis, comme tout ce qui se passe sur internet, la question de la notoriété. Vous savez qu'on établit régulièrement des flyers, des documents qui peuvent être distribués aux citoyens en tout-ménage. Les objectifs principaux sont l'information et l'explication. Un moyen très utilisé en ville de Sion, ce sont les séances d'information. On en a conduit toute une série cette année, soit pour des projets urbanistiques, soit pour la question des jeux olympiques. C'est une vocation de dialogue avec les citoyens, d'explications toujours, mais véritablement un outil de dialogue. Le magazine Sion 21 : au-delà de la question de l'explication de ce que nous faisons en ville de Sion, de comment sont organisés les services (on a toujours un dossier assez fort qui est dans chaque magazine consacré aux services de la ville), c'est créer un esprit communautaire et c'est défendre aussi l'image de la ville de Sion. En ce qui concerne les réseaux sociaux, c'est davantage qu'un outil d'information, c'est surtout un outil de création, de communauté et de dialogue avec les citoyens. Sur les réseaux sociaux, un enjeu important aussi à signaler c'est la question de la notoriété de la ville et la question de l'image de la ville.

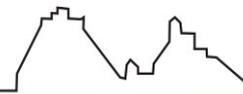
Quels sont les changements ? Tout cela est assez théorique, mais qu'est-ce qui a été pratiquement déjà mis en œuvre ? Les contacts avec la presse qui ont été rapprochés et densifiés.

Quelques chiffres : à l'heure actuelle, on a déjà créé 9 conférences de presse (la moyenne jusqu'à présent était de 2, voire 3 conférences de presse par année). On devrait arriver à 11 ou 12 conférences de presse d'ici la fin de l'année. Donc, des contacts qui sont beaucoup plus rapprochés. Les communiqués de presse sont nombreux. On est à l'heure actuelle à environ une soixantaine de communiqués depuis le début de l'année et là aussi les chiffres peuvent encore monter jusqu'à la fin d'année. Il y a également des rencontres directes avec la presse, des réponses à toutes les sollicitations, quelques fois des propositions de sujets qui peuvent être faites directement aux médias sans créer ni communiqué, ni conférence de presse, mais à travers des contacts directs.

Dans le changement, je vous ai parlé de la nécessité d'implémenter une politique de communication dans l'ensemble de l'administration. Un travail de sensibilisation a été établi et il faut bien entendu poursuivre. Nous avons les bases pour la création d'un guide pratique. Il est en cours de réalisation. Il est à l'attention de toute l'administration. Sur le Sion 21, un travail d'adaptation, un travail sur la maquette, un travail sur la rédaction des sujets a été réalisé. J'essaie donc de rendre cet outil encore plus lisible et encore plus attractif. Le Sion 21 n'a de valeur uniquement si les citoyens l'attendent et le lisent lorsqu'ils le reçoivent dans la boîte et cela nécessite un travail de rédaction, d'adaptation de la maquette afin de le rendre davantage lisible. Les rencontres dans les quartiers, j'en ai déjà parlé, il y en a eu un certain nombre cette année. Il faudra également travailler sur l'amélioration et le renforcement de la communication interne en augmentant le nombre de communiqués internes.

Les grands chantiers de 2019 : la refonte du site internet pour coller aux missions. Ces missions, ce sont l'information, la mise en avant des news (essayer de les rendre un peu plus visibles), les explications : mettre en avant les projets qui sont conduits par la ville, mieux les mettre en avant afin que les citoyens trouvent facilement où en sont certains projets comme par exemple Ronquoz 21 ou la liaison plaine/montagne. Il est nécessaire de pouvoir davantage les monitorer sur le site. Cela va nécessiter pour certaines choses, la création de nouveaux contenus, et puis surtout un des grands objectifs du site internet, c'est l'orientation citoyen avec davantage d'accessibilité aux informations recherchées, qu'elles soient plus simples à trouver. On réfléchit également à la création d'un compte citoyen et on avance bien sur ce travail de création de nouvelle architecture. On devrait, si tout va bien, pouvoir mettre en ligne un site entièrement "relifté", amélioré, rénové dans la deuxième partie de l'année 2019.

C'est le premier grand chantier. Un autre chantier qui lui est tout à fait collatéral, c'est la création des réseaux sociaux. Une page Facebook et sans doute un compte Twitter. Là aussi, il nous faut encore quelques validations pour voir quels sont les bons outils, les bons réseaux sociaux qu'il nous faut investir, sachant que cela va nécessiter un gros travail ensuite de gestion et d'alimentation de ces réseaux sociaux. On va donc essayer de partir juste. Le troisième grand chantier, c'est le travail autour de l'identité visuelle de la ville de Sion avec une refonte de la marque administrative. On vient tout juste de le démarrer et il faut espérer que l'on y arrive dans la première partie de l'année 2019. Je vous remercie beaucoup de votre attention.



Fumeaux Dionys, Conseiller général, UDC. Je manque peut-être de curiosité, mais je me dis qu'il a fallu une année pour nous présenter cela. Vous avez certainement beaucoup travaillé. J'aurais attendu que cela vienne un peu plus rapidement. Jusqu'à maintenant, mis à part les communiqués de presse (merci beaucoup, il y en a eu suffisamment à notre connaissance), est-ce que vous ne faites pas un double travail avec l'office du tourisme, avec la société des arts et métiers qui eux font aussi des flyers et des informations qu'ils donnent aux touristes et aux citoyens ?

Mon dernier souhait serait que le citoyen soit touché par des choses concrètes. Le citoyen ce n'est pas nécessairement celui qui regarde internet, ni celui qui lit le Nouvelliste. Il y a beaucoup de gens qui n'ont pas cette curiosité d'aller chercher les informations. Il me semble que dans votre présentation, je souhaiterais que l'on puisse, dans la réalisation, avoir des choses très concrètes qui touchent n'importe quel citoyen et pas seulement celui qui s'intéresse à la politique ou à l'administration. Je vous remercie.

Mayencourt Judith, Ville de Sion. Avant d'établir un document lié à la politique de communication, il fallait quand même faire tout un travail de préparation. Je vous en ai dit quelques mots. Effectivement, cela peut paraître prendre un certain temps. Je l'ai établi et finalisé durant l'été. Il a été approuvé par le Conseil municipal sauf erreur au mois de septembre. Il est donc dûment établi par la ville depuis un certain temps déjà, mais il fallait un travail de préparation pour partir sur de bonnes bases. J'ai mené un travail qui me semble rigoureux et que je peux défendre. Peut-être a-t-il pris trop de temps. Je laisse M. le président répondre sur ce point.

Le dernier point sur lequel vous m'interpellez à savoir que les citoyens n'ont peut-être pas la curiosité d'aller chercher des informations; tout le monde ne lit pas le Nouvelliste, c'est vrai; tout le monde n'écoute pas la radio, c'est vrai; tout le monde ne regarde pas Canal 9, c'est vrai; ou la radio, la télévision Suisse romande, c'est vrai également; tout le monde ne va pas sur Facebook, c'est vrai. Il y a peu de personnes que l'on n'arrive pas à attraper à travers au moins l'un ou l'autre de ces médias. C'est pour cela que les citoyens que l'on n'attraperait ni dans un sens ni dans l'autre, on leur dédie une brochure qu'ils reçoivent dans leur boîte aux lettres. Elle est distribuée à tous les ménages. Cela dit effectivement, il n'existe pas encore de police qui obligent les gens à lire les informations qu'on leur envoie. Je vois pour ma part, peu de moyens de faire autrement mais je suis preneuse de toute idée.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Je crois que le travail était important. C'est vrai que vous n'avez peut-être pas la partie invisible de cette activité mais il est important de préparer une conférence de presse, de préparer des communiqués de presse, d'avoir une cohérence graphique de communication. La Ville, les services communiquent. Là, on vous a mis en évidence uniquement les éléments qui étaient à l'attention des médias. Aujourd'hui, tous les services produisent un grand nombre de documents et tous ces documents, on souhaite véritablement qu'ils soient dans la cohérence de la ligne de communication de la ville et Madame Mayencourt s'est occupée de cela.

Maintenant, sur les canaux qui sont utilisés. Je prends un exemple pour illustrer le dernier point de Monsieur Fumeaux : le cinquantième anniversaire de la fusion entre Bramois et Sion. On a fait un tout-ménage traditionnel en papier qui a permis d'informer la population. Aujourd'hui donc, on essaie vraiment de donner à tous les citoyennes et citoyens de notre ville les meilleures informations selon les meilleurs canaux au bon moment.

Je crois qu'on est là pour parler de communication. Il ne faut pas qu'on mélange toutes les tâches. Ce n'est pas Madame Mayencourt qui va faire la politique touristique de la ville, qui va faire la politique économique de la ville. On a des organismes aujourd'hui qui sont en charge de ces missions. Par contre, Madame Mayencourt est chargée de communication, donc elle doit nous aider, elle peut vous aider aussi. Elle est à disposition du Conseil général pour faire passer des messages, pour répondre aux médias, pour essayer de préparer un contenu à l'attention de la population. On est vraiment là dans la communication. Il est vrai qu'aujourd'hui, on a des collaborations avec l'office du tourisme; vous savez que la ville veut renforcer encore cette dynamique entre économie et tourisme. Il y a un dicastère qui est là et qui n'a pas encore de chef de service. On veut essayer de travailler sur ces éléments-là. C'est justement pour créer encore un peu plus de proximité et de cohérence avec l'hôtel de ville.



Je le rappelle, Madame Mayencourt est chargée aujourd'hui de communication. La communication fait partie de la promotion. C'est clair que mieux on fera savoir à l'extérieur ce qui est bien en ville de Sion, plus on pourra accueillir des touristes et attirer des entreprises. C'est tout un écosystème que l'on doit mettre en place mais il faut que chacun soit à sa place.

Varone Gérard, Conseiller général, PDC. J'aimerais revenir sur le cas pratique qui a eu lieu aujourd'hui sur les réseaux sociaux. On a vu le président intervenir personnellement au sujet d'une personne handicapée qui a eu des problèmes au guichet de la police. Est-ce qu'il y a eu concertation entre vous ? Est-ce que c'est vous qui avez voulu cela sur les réseaux sociaux et informé le président ? Comment s'est passé ce cas pratique ? Merci de votre réponse.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. C'est un bon cas pratique. Je vais vous décrire ce qui s'est passé. Hier soir, j'étais donc calmement en train de présider le Conseil d'administration de l'ESR. De temps en temps, je voyais mon portable qui s'affolait un petit peu. Des gens me disent : "il y a un incendie". Je vais voir et à un certain moment, j'ai pris connaissance de ce flux continu de commentaires.

Je me suis dit : "qu'est-ce que je fais ?" C'était 22 heures quand je suis sorti. J'ai dit : "est-ce que j'appelle Madame Mayencourt pour savoir comment je dois répondre. Je me suis dit : "Non, je fais un petit post-it et demain matin je regarderai. Je suis arrivé au bureau. J'ai évoqué avec Madame Mayencourt et Monsieur Sermier la nécessité d'établir les faits. Je voulais savoir ce qui s'était passé. Nous avons préparé ensemble, en concertation avec le conseiller municipal Cyrille Fauchère puisque c'est son dicastère qui était directement impliqué. Comme il est absent pour cause d'opération, je me suis peut-être un petit peu plus investi dans cette mission et nous avons préparé ensemble le communiqué de presse ou, en tout cas, la prise de position de la ville entre le service de la sécurité publique, la chargée de communication et le responsable politique pour faire cette communication. C'est donc un travail commun que nous avons fait tout au long de la journée avec des allers-retours pour valider cette position.

Gachnang Mathieu, Conseiller général, PDC. Suite à la publication postée sur Facebook, la commune a choisi, dans le but de clarifier et de détendre la situation, de publier sur le même réseau une réponse. Ma question est un petit peu en complément de celle de mon collègue Varone. Cette manière de faire m'interroge et je me permets les questions suivantes : quelle est la ligne de communication et de réponse de la commune aux publications des citoyennes et des citoyens sédunois que ce soit sur un blog, sur un réseau social ou sur internet en général ?

De plus, comment décide-t-on que telle ou telle publication est suffisamment pertinente pour mériter une réponse de la commune par ce même biais ? La commune compte-elle pérenniser ce type de réponse ? Et si oui, les 10% supplémentaires dévolus à la chargée de communication sont-ils prévus à cet effet ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Madame Mayencourt nous a demandé de pouvoir travailler à 100 % dès le 1er janvier 2019. On aura donc un 100% de chargée de communication. Maintenant, sur la première partie de la question, je laisserai Madame Mayencourt répondre.

Mayencourt Judith, Ville de Sion. S'il était simple d'établir toujours une ligne, les recettes seraient connues depuis longtemps. C'est effectivement assez délicat, de savoir à quel moment il faut répondre ou ne pas répondre. Dans la pondération que nous avons faite aujourd'hui, c'est évidemment l'ampleur que cette affaire a prise. Vous l'avez vu, le poste de Madame Delacrettaz a été partagé près de 4'000 fois. C'est quand même beaucoup. C'est la première fois que l'on était confronté à une attaque, à une remise en cause de cette ampleur. Il nous semblait important d'établir clairement les faits avant même de savoir de quelle manière nous allions répondre. Ce n'est pas parce qu'une chose est écrite qu'elle est forcément vraie. Il y a donc eu une première partie de la journée qui a été utilisée pour préciser exactement le déroulé des faits. A partir de là, on a pris la décision, comme l'a dit M. le président "en concertation", d'avoir d'abord un contact téléphonique avec la personne qui a été incriminée à savoir, Monsieur Kummer. L'idée, c'était quand même de faire redescendre la pression et de montrer comment travaille la police. Cette journée a été critiquée de manière



extrêmement virulente de toutes parts, alors même que l'établissement des faits montre qu'il n'y a eu aucune erreur de la part de la police et qu'il n'y a pas eu de dérapage. C'est la première partie de la réponse qui nous semblait devoir être fournie. On peut imaginer que lorsqu'il y a autant de citoyens qui s'émeuvent d'une affaire, c'est qu'ils souhaitent savoir ce qui se passe. C'est donc cela qui a été la ligne communication. La difficulté, c'est toujours de savoir si en répondant sur Facebook (et là comme l'interpellation venait de Facebook, que toute l'affaire s'est jouée sur Facebook, on ne voyait pas tellement d'autre moyen que de répondre sur Facebook), on arrive à calmer les choses ou si, au contraire, on va les amplifier. Si on regarde sur le profil de M. le président, les commentaires qui ont suivi la publication de la réponse (je ne sais pas maintenant depuis 14 heures ce qui l'en est) mais en tout cas avant de venir les réponses étaient tout à fait positives. On a eu plutôt des félicitations quant à l'effort de transparence et à l'effort d'explications. Je pense que c'était une attention qu'il fallait apporter aux citoyens. Cela dit, il est évident que l'on ne peut pas commencer à répondre sur n'importe quel poste sur Facebook. Je crois que l'on pourra difficilement aller au-delà d'en juger affaire par affaire.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Dans le cadre de ce dossier, ce qui est aussi intervenu, c'est qu'à un moment il y a la sollicitation médiatique qui arrive. Vous avez des journalistes qui vous téléphonent. Qu'est-ce que l'on fait ? Qu'est-ce que l'on choisit comme vecteur de communication ? Un communiqué de presse, une conférence de presse ? C'est cette analyse-là que l'on a fait en fonction de l'origine et des contacts que l'on a eus. On a jugé que la réponse la plus opportune était celle de le faire sur le réseau social qui avait démarré cette affaire et de le faire de manière officielle. Les médias l'ont complétée avec d'autres éléments ou d'autres interviews, notamment de Monsieur Kummer et de sa soeur.

Mayencourt Judith, Ville de Sion. Ce n'est pas parce que l'affaire se déroule sur Facebook, que l'on doit déroger aux principes de communication qui sont les principes élémentaires, à savoir la vérification des faits et une attitude très mesurée et très pondérée dans la réponse. Je crois que c'était le ton de la réponse et cela, indépendamment du média qui a été choisi. C'est la ligne que l'on doit suivre.

Collet Bastian, Conseiller général, AdG. En préambule, je voulais remercier Madame Mayencourt pour le travail effectué. Je pense que c'était nécessaire de faire un diagnostic avant de pouvoir aller "tête baissée" faire une politique de la communication. Je parle aussi au nom du groupe AdG par rapport à la transparence et à la cohérence de : "comment la communication est donnée"; je pense que c'était nécessaire. J'avais une petite question par rapport au site internet, vu que vous en avez parlé, et la communication interne sous l'onglet "législatif Conseil général".

L'état actuel des postulats, donc de la communication, c'est le 23 septembre 2014. Comment cela est-il communiqué ? Où en sont les postulats ? Comment ont-ils été traités ? etc. Concernant les postulats et les motions, est-ce que pour vous, pour vous aussi M. le président, c'est le rôle de Madame Mayencourt de le faire ou est-ce qu'il faudrait que ce soit le bureau du Conseil général ou est-ce qu'il faudrait qu'on ait quelqu'un au niveau du Conseil général pour le faire ? Parce que cela rentre aussi dans la communication aux citoyens. Je pense que c'est important pour que les gens sachent ce que fait le Conseil général. Voilà merci de votre réponse.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Dans le cahier des charges de Madame Mayencourt, il y a aussi l'aspect de communication du Conseil général. Je sais que Madame Mayencourt a eu ou va avoir une rencontre avec Madame la présidente ou avec le bureau pour voir quelle est l'aide que l'on peut vous apporter dans cette communication pour qu'il y ait le maximum de cohérence et qu'on permette de tenir compte de vos interventions, de l'avancement des dossiers, et que cela fasse partie de la communication globale de la ville de Sion. Aujourd'hui, je crois que les gens font peut-être moins le distinguo entre le législatif et l'exécutif. Dès le départ, dans le cahier des charges de Madame Mayencourt, cette communication du Conseil général fait partie de ses attributions.

Mayencourt Judith, Ville de Sion. Pour apporter une précision supplémentaire, j'ai eu une rencontre très rapidement après mon arrivée à la ville avec Madame Bonvin, votre présidente, et nous avons eu



un deuxième contact il y a quelques semaines. Madame Bonvin m'a fait part du souhait du bureau de me recevoir et de m'entendre pour voir comment on allait communiquer. Pour l'instant, aucune date n'a encore été fixée mais il y a eu une rencontre proactive de ma part et quelques mois plus tard, une sollicitation concrète.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Effectivement, au bureau on parle de cette communication. On est en cours et dès qu'on aura fini notre travail, on vous fera part de la situation.

Mukuna Akanga, Conseiller général, PDC. Juste un constat, en période de votations, est-ce que la Ville ne pourrait pas mettre en place une cellule pour informer et inciter la population à voter ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. C'est effectivement une des préoccupations du Conseil municipal que de susciter le vote. On a pris quelques mesures. Pour les jeunes, il y a Easyvote, où l'on encourage les jeunes à pouvoir approcher ou appréhender plus facilement les enjeux politiques. Je pense que cela permet le débat au sein des familles et encourage. Récemment, on a mis en place avec les différents délégués, un cours de démocratie à l'intention des gens qui avaient besoin de se familiariser avec les systèmes d'élection et de vote. C'est vrai que le vote biproportionnel n'est pas simple entre les suffrages, entre les voix, entre les partis.

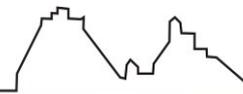
Même pour des gens qui pensent connaître le système politique quand c'est une élection cantonale, fédérale ou communale, on n'a pas les mêmes règles. Nous sommes tout à fait conscients de cette difficulté. Aujourd'hui, il y a une formation qui a été mise en place dans les différentes villes valaisannes. On a commencé à Sion. Les élus ont participé. Je me suis mis à disposition une soirée pour essayer d'expliquer justement à de nouveaux citoyens ou à des citoyens existants. (il y avait mon collègue Matthieu Gachnang qui était là, c'était une soirée très riche, très intéressante; on a transpiré un petit peu parce que certaines fois on n'était pas tout à fait sûr de ce que l'on racontait). On fait ces efforts mais c'est vrai que c'est une préoccupation, comment amener les gens à voter, il faut qu'on leur facilite notamment l'accès à l'information, au processus de décision. C'est une préoccupation de la législature quand on parle de démocratie directe, de vivre-ensemble pour moi, le vote et le droit de vote, en font clairement partie.

Mayor Noémie, Conseillère générale, PLR. Vous parlez de médias sociaux, surtout via Facebook et Twitter. Je m'étonne un peu de ne pas voir Instagram qui est noté dans ces éléments. Peut-être qu'en tant que jeune, j'utilise plus ce réseau social. Plusieurs autres communes ont des comptes Instagram. C'est quelque chose qui marche assez bien pour annoncer des événements. Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle vous ne parlez pas sur ce réseau social ?

Mayencourt Judith, Ville de Sion. Pour l'instant, on n'a pas arrêté définitivement la bonne stratégie à adopter. Est-ce qu'il faut rajouter Instagram ? Je ne l'ai pas exclu. C'est une stratégie qu'il faudra encore affiner. Il y a des villes qui se sont lancées sur toute une série de réseaux sociaux, aussi avec une chaîne Youtube, bien sûr avec Instagram. Ce n'est pas tout à fait simple de savoir comment faire juste et on a encore besoin d'un peu d'aide stratégique pour partir juste sur ces réseaux sociaux. Mais ce n'est pas exclu.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Nous partons de quasiment rien pour franchir un certain nombre d'étapes. Il faut aussi être conscient que, dès que l'on s'engage dans ces réseaux sociaux, je l'ai vu hier soir, cette nuit et ce matin, il faut être présent. Il faut du temps, il faut pouvoir répondre, il faut pouvoir observer les choses. Ce sont aussi des questions d'allocation de ressources. Pour l'instant, Madame Mayencourt est seule. Même si elle augmente de 10% son taux d'activité, elle restera seule dans cet axe de communication. On doit donc essayer de construire quelque chose qui est maîtrisé en termes de ressources financières et de ressources humaines.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise parole. On passe au dernier point de la soirée : les divers On a reçu une question écrite de la part de Monsieur le conseiller Gérard Rossier. Je vous laisse la parole pour la lecture de votre question.



VII- Divers

Rossier Gérard, Conseiller général, Les Verts. La question se portait sur un éventuel projet de passerelle à l'est du pont d'Aproz. Le but de cette passerelle serait de faciliter l'accès piéton entre la nouvelle zone urbaine à l'est de la Printse et la zone de loisirs des îles.

Le pont d'Aproz relie les deux zones de la commune de Sion, la zone de loisirs des îles et la nouvelle zone urbaine d'Aproz, commune de Sion. Sur ce pont est aménagée, dans sa partie ouest, une passerelle pour la mobilité douce. Problème : les habitants de la commune de Sion venant d'Aproz et allant vers les îles doivent traverser deux fois la route numéro 67 afin d'utiliser cette passerelle à l'ouest. Cette route est fréquentée par 2600 véhicules/jour. C'est un trafic journalier moyen annuel. Il faut signaler que les gens qui viennent de Châteauneuf et qui vont en direction d'Aproz roulent relativement vite et cela devient extrêmement dangereux pour une personne à mobilité réduite ou bien pour une mère qui pousse son enfant dans une poussette de traverser ces deux rues. Il n'y a pas de passages piétons. Ma question : ne pourrait-on pas construire une deuxième passerelle à mobilité douce à l'est afin de faciliter le passage du pont pour les habitants de cette nouvelle zone urbaine de la commune de Sion ?

Pour ajouter encore en complément à ce que j'ai écrit, c'est que probablement pour cette zone urbaine située de l'autre côté du Rhône entre Pra Bardy et la Printse, il faudra probablement prévoir à long terme, une liaison piétonne correcte avec des passages piétons pour éviter toute sorte de difficulté aux habitants de cette zone communale.

Clivaz Christophe, Conseiller municipal, Les Verts. Je vais répondre en deux parties. La première concerne votre proposition par rapport à une nouvelle passerelle qui serait non pas à l'ouest du pont existant mais à l'est. Il y a différentes réflexions ou différents franchissements supplémentaires du Rhône qui sont prévus sur la commune de Sion, mais on n'a pas identifié de besoins prioritaires sur ce pont-là. Vous savez notamment dans le cas d'agglomération Sion, d'agglomération Valais central, il y a une passerelle prévue pour traverser le Rhône entre Bramois et Uvrier. Il y a aussi dans le cadre du dernier dépôt de projets d'agglomération, une entrée en matière de la Confédération par rapport à un nouveau pont sur le Rhône, à la hauteur de la Gravière Luginbühl aujourd'hui qui prévoit aussi un axe de mobilité douce. On a aussi en lien avec la troisième correction du Rhône une passerelle qui est prévue du côté du parc des ateliers. On n'a donc pas de projet de créer une nouvelle passerelle sur le pont, sachant qu'il y aura aussi une amélioration qui sera amenée (cela ne concerne pas directement votre question, mais c'est un élément de contexte), dans le cadre notamment du réaménagement, des parcours des bus au niveau de l'agglomération à l'horizon 2020. Il y aura un service amélioré depuis Aproz qui permettra aux gens, de manière plus rapide, de se rabattre sur la gare de Châteauneuf-Conthey. Ceci dit votre question par rapport à la sécurité des deux carrefours des deux côtés du pont est justifiée.

Ce n'est pas une manière de botter en touche mais comme c'est une route cantonale, la Municipalité va écrire au canton. Je pratique aussi la zone en course à pied. C'est vrai que pour franchir le pont, c'est relativement dangereux et quand on est là, notamment en famille avec des enfants, on ne sait jamais comment faire pour traverser la zone. Suite à votre intervention, on va écrire au canton pour lui souligner qu'il y a vraiment un danger et que l'on souhaite que le canton trouve une solution pour faire des aménagements pour les piétons.

Kuchler Fabien, Conseiller général, PLR. J'aurai deux questions. La première, vous vous souvenez tous des intempéries du 6 août. Nous sommes aujourd'hui le 6 novembre, soit environ 3 mois après si mes calculs sont bons, et c'est seulement depuis environ une dizaine de jours que les escalators ont été remplacés à la gare de Sion, je me demandais dans quelle mesure la Ville était impliquée, si elle avait pu mettre un peu le pressing sur les travaux qui ont été faits ?

La deuxième question concerne la route du Rawyl. Le goudron a été refait. C'est extrêmement intéressant de pouvoir rouler là-dessus. Par contre, la piste cyclable a disparu. Est-ce qu'elle va être remise ou est-ce que c'est quelque chose qui sera supprimé ?



Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Effectivement, on a tous constaté les délais absolument peu acceptables de remise en ordre de ces escalators. La Ville de Sion est intervenue auprès des CFF pour voir dans quelle mesure ils ne pouvaient pas accélérer les travaux. Ce qui nous a été dit, c'est qu'effectivement, tout le système avait été atteint et qu'il fallait de longs délais de commande pour disposer de ces escalators. Je trouve cela aussi très long et la communication qui a été faite par nos amis des CFF est un peu lacunaire ou en tout cas minimaliste pour ces éléments. Il y a un ascenseur si jamais qui est très lent mais qui peut rendre service quand on est chargé pour descendre mais c'est vrai que je trouve cela très long. Nous sommes intervenus avec relativement peu d'effet.

En ce qui concerne la route du Rawyl, j'aimerais vous rappeler qu'elle n'est pas communale. On m'a félicité pour une nouvelle route communale mais c'est une route cantonale et je dois vous dire que là on a été un petit peu surpris. La ville n'a pas été informée de la réalisation de ces travaux. Même au sein de certains services de l'Etat, on a été surpris que cela se réalise. En ce qui concerne la piste cyclable, c'est une remarque qui a été faite au canton en leur demandant d'étudier la piste cyclable, notamment pour la partie descendante, parce que sur la partie montante cela me semble un petit peu plus compliqué et peut-être un petit peu moins nécessaire. Monsieur Vincent Pellissier, ingénieur cantonal, a été interpellé sur cette question et, normalement, il devrait réintégrer une piste cyclable sur la partie descendante, mais cela fait partie des infrastructures cantonales sur territoire communal. Les gens croient que c'est une route qui appartient à la Ville mais aujourd'hui le rythme et les travaux sont faits par le canton sans forcément consultation des services de la Ville, ce que je peux confirmer en regardant droit dans les yeux Monsieur l'ingénieur de Ville que j'ai interpellé bien sûr dès que j'ai vu ce beau goudron fleurir.

Betchov Gabioud Denyse, Conseillère générale, AdG. En juin de cet été, lors des excavations pour le projet du parking à la rue de Loèche, les pelles mécaniques ont buté sur un mégalithe, une énorme pierre funéraire et depuis, plusieurs autres fosses ont été découvertes. Il s'agit d'une nécropole néolithique.

Il y a 3 semaines, les membres du Conseil général ont pu assister à une visite commentée des fouilles archéologiques de Don Bosco et ces fouilles se poursuivent encore. Ce jour-là nous avons pu admirer une dalle verticale particulièrement imposante d'environ deux mètres et demi de haut, encore dressée dans sa position originelle. A ses pieds, dans le coffre funéraire, on pouvait apercevoir des ossements humains qui datent d'environ 3'000 ans.

Un pendentif y a aussi été retrouvé, fait de canines géantes d'ours. Il est possible qu'en creusant plus loin, d'autres vestiges encore plus anciens seront découverts. C'est impressionnant de se trouver face à ces monuments érigés par nos ancêtres, il y a 5'000 ans. C'est encore plus déroutant quand on se demande quel destin l'homme moderne va réserver à ces vestiges ? Allons-nous simplement démonter, ces dolmens et ces stèles, les ranger dans les caisses et puis les expédier dans divers laboratoires d'Europe pour examen. Au musée de l'ancien pénitencier de Sion, on peut admirer dans une petite salle quelques stèles du néolithique dont certaines sont des références mondiales, mais on nous dit qu'il manque de place pour les mettre en valeur et pour pouvoir en exposer plus. Est-ce que ce patrimoine, vieux de 5'000 ans, est considéré comme un héritage digne de protection et une potentielle plus-value pour la ville de Sion ? Est-ce que notre Conseil municipal considère que ces vestiges archéologiques doivent être mis en valeur ? Nous savons qu'il existe un groupe de travail en collaboration avec le canton, les musées cantonaux et Sedunum Nostrum. Ma question est : ce comité a-t-il pour mandat de développer un projet pour préserver et mettre en valeur ce précieux héritage ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Suite à une proposition de Madame l'archéologue du canton Caroline Brunetti, nous avons proposé que le Conseil général et le Conseil municipal puissent faire cette visite. C'est vrai que c'était impressionnant. C'est une prise de conscience encore un petit peu plus forte de ce patrimoine, de cet héritage notamment funéraire. Ce groupe de travail, je crois que je vous avais déjà répondu lors d'un précédent plenum, essaie de voir dans quelle mesure on peut valoriser ce patrimoine soit d'un point de vue historique soit d'un point de vue touristique ou d'un point de vue culturel. La répartition des tâches définie dans le cadre de ce groupe de travail



donne la mission au canton de mettre en valeur ces différents objets. Le canton a quelques projets de réaménagement de son pôle muséal, au cœur de ville notamment pour réserver un espace à l'archéologie. Ce qui a été décidé, c'est que la ville de Sion, en fonction de ses moyens, puisse véritablement créer un parcours autour de l'archéologie pour valoriser ce patrimoine notamment sous l'angle culturel et touristique.

C'est cet équilibre-là qui est discuté et mis en place. Nous avons tout à fait pris conscience de l'importance de ce patrimoine. Vous l'avez vu aussi dans notre programme de législature, la notion du patrimoine est un élément marquant et inscrit dans la pierre, sans faire de jeu de mots pour les lignes directrices de l'action communale.

Guex-Crosier Johanne, Conseillère générale, AdG. Ma question pourrait s'intituler "quel destin pour le musée de l'Evêché ?". Nous avons en effet appris que le musée de l'Evêché est fermé. Certes, toutes les collections et objets de valeur historique ont été transférés au musée d'histoire à Valère. Mais alors que va devenir ce lieu fort bien situé au nord de la place de la Planta et proche du cœur historique de Sion ? Il semblerait qu'une autre utilisation de ce lieu soit envisagée. En effet, dans un entretien à Rhône FM le 21 septembre de cette année, Monsieur Jean-Philippe Cotter, président de l'association "FC Sion football pour tous" parle d'un projet de musée du FC Sion. Il semblerait même que le concept ait été présenté aux autorités et ait reçu, je cite de l'interview "le soutien de la Ville". Si tel est le cas, est-ce que le Conseil municipal peut nous en dire plus sur le développement et la promotion de ce projet ?

N'y aurait-il pas d'autres richesses culturelles ou historiques à mettre en valeur dans un lieu si bien placé au cœur de notre cité ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Ce musée de l'Evêché n'appartient pas à la Ville. Il est propriété de l'Evêché, de Monseigneur Lovey, et c'est lui qui a été approché par Monsieur Cotter pour la réalisation d'un musée. On parle du musée du FC Sion. D'après ce que je connais aujourd'hui de ce projet, c'est plus un musée lié aux activités sportives qui devrait être déployé dans ce périmètre. Monseigneur Lovey a donné son aval à la mise à disposition de ses locaux qui étaient vides et qui aujourd'hui sentent l'humidité et la solitude dans le cadre de cet aménagement. La ville de Sion a été contactée par Monsieur Cotter pour voir dans quelle mesure elle pouvait être un partenaire au même titre que d'autres partenaires privés et publics pour voir si ce projet peut se réaliser. Il y a des questions d'investissements pour la réalisation de la muséographie de ce projet qui serait, autour du FC Sion et du sport. Je vous rappelle que la place de la Planta, il y a 110 ans, était le premier terrain de football du FC Sion. Le FC Sion est né sur la place de la Planta et c'est pourquoi cette localisation paraissait adaptée pour ce projet. Il a aussi reçu l'assentiment des milieux touristiques qui voyaient au cœur de ville et non pas forcément du côté du stade de Tourbillon une telle vocation. Pour l'instant, on est dans les prémices de ce projet.

Le projet n'a pas été présenté encore au Conseil municipal parce que, pour moi, il n'est pas encore abouti. Il n'y a pas eu de demande de financement qui a été faite pour l'instant à la Ville. On est donc vraiment dans les prémices. Ce n'est pas la Ville qui maîtrise les différents locaux et qui est l'acteur de réalisation de ce projet.

Mabillard Jean Paul, Conseiller général, Les Verts. La sortie du parking de la gare située à l'ouest du futur cour de gare donne directement sur l'avenue de France. Or, bien souvent les bus sédunois stationnés au nord du parking, masquent la vue des automobilistes qui s'engagent sur l'avenue. Ils sont obligés d'empiéter sur la piste de droite afin de s'assurer que la voie est belle et bien libre. Par-là même, ils se mettent en danger et mettent également en danger un automobiliste ou un motard surgissant à leur hauteur au même moment. Plusieurs usagers de la route se sont plaints de cette situation. D'où ma question : comment faire pour que les voitures puissent quitter ce parking sans constituer une menace pour la circulation sur l'avenue de France ?

En ce qui concerne la circulation toujours. Dans le courant de l'année passée, Les Verts avaient signalé la dangerosité des passages piétons en "L" situés à l'est du Pont sur le Rhône à la hauteur de l'embranchement rue de la Dixence et route de Vissigen. Pour l'instant, aucune mesure n'a été prise



pour sécuriser cet endroit. Cela signifie-t-il qu'après vérification ces passages piétons en "L" ne présentent aucun danger réel pour les piétons ?

Au niveau des passages piétons encore, celui situé au sud du passage sous-voie de la Blancherie, paraît insuffisamment sécurisé. En effet, les automobilistes arrivant du rond-point de l'avenue de France n'aperçoivent qu'au dernier moment les piétons qui l'empruntent. Sachant que la limitation de vitesse est fixée à 50 km/h sur cette portion de route, ils seraient contraints parfois de freiner en urgence. N'y aurait-il pas quelque chose à entreprendre pour améliorer cette situation pour le moins particulière et ainsi mieux protéger les piétons qui s'avancent sans visibilité sur ce passage piéton de la Blancherie ?

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. En ce qui concerne la question des bus sédunois, on est dans une phase intermédiaire dans l'attente de la réalisation du projet Cour de Gare. Nous n'avons pas reçu du côté de la Ville de remarques négatives par rapport à cette difficile cohabitation entre les bus et les voitures qui sortent du parking. Je ne sais pas si Monsieur l'ingénieur de Ville ou Monsieur Kempf ont des informations à ce sujet. Mais si on en a, on vous les donnera par la suite. Concernant les passages piétons, je prends note des deux localisations que vous évoquez et on va questionner le service, on va les analyser pour voir s'il y a des mesures à prendre.

Bonvin Claire Lise, Présidente du conseil général, PDC. Je n'ai plus de prise de parole. Toutes les présentations sont sur l'extranet avec les documents du plénum de ce soir dans chaque point de l'ordre du jour.

Selon l'expression bien connue, je vous dis "à la soupe". Bonne fin de soirée.

Sion, le 06 décembre 2018

La Présidente

Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire

Jean-Charles Léger



LISTE DES PRESENCES DU 06.11.2018

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Antonini	Tobia	PLR	31	Moulin	Guillaume	UDC
2	Barras	Dominique	PDC	32	Mukuna	Akanga	PDC
3	Betchov Gabioud	Denise	ADG	33	Pallara	Chantal	PLR
4	Bodrito	Jean Pierre	ADG	34	Pallara	Juan Carlos	ADG
5	Bonvin	Claire-Lise	PDC	35	Pfister	Brigitte	LES VERTS
6	Bomet	Patrick	PLR	36	Pitteloud	Christophe	PDC
7	Bomet	Ruth	PLR	37	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
8	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR	38	Reist	Martin	UDC
9	Broccard	Jean Michel	PDC	39	Rey	Charles André	PDC
10	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS	40	Rossier	Gérard	LES VERTS
11	Collet	Bastian	ADG	41	Rouiller	Jean Daniel	PLR
12	Darbellay	Karine	LES VERTS	42	Schüpbach	Pierre	PDC
13	Dubuis	Alexandre	LES VERTS	43	Stalder	Thierry	PLR
14	Fellay	Gilles	PDC	44	Thefer	Maud	ADG
15	Fumeaux	Dionys	UDC	45	Trabacchi	Sophie	PDC
16	Gachnang	Mathieu	PDC	46	Turatti	Alain	PLR
17	Gilloz	Fernand	PLR	47	Ulrich	Daniel	PLR
18	Guex-Crosier	Johanne	ADG	48	Varone	Gérard	PDC
19	Hirt	Jean-Claude	UDC	49	Vergères	Pierre Michel	UDC
20	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS	50	Zuchuat	Raphaël	PDC
21	Juillerat	Olivier	PLR	51	Zumstein	Alain	PLR
22	Kuchler	Fabien	PLR	52			
23	Léger	Jean Charles	PDC	53			
24	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS	54			
25	Maury	Cindy	ADG	55			
26	Mayor	Noémie	PLR	56			
27	Micheloud	Benoît	PDC	57			
28	Mirailles	Christian	LES VERTS	58			
29	Mittaz	Xavier	PLR	59			
30	Moren	Jean Philippe	PDC	60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Boand	Vincent	UDC	5	Rossier	Virginie	PDC
2	Gianadda	Isabelle	PDC	6	Sierro	Christophe	PDC
3	Jacquier	Michael	PDC	7			
4	Marquis	Marco	PLR	8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti	Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Amos	Jérôme	UDC	5			
2	Fauchère	Régine	PDC	6			
3	Tavernier	Jérôme	PLR	7			
4				8			